

NOS COMPÉTENCES,
POUR VOTRE MIEUX-ÊTRE

2013-2014

RAPPORT ANNUEL



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

MISSION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

Pour favoriser l'accès à des services de qualité à la population, l'OOAQ contrôle l'admission aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste, soutient le maintien et le développement de la compétence de ses membres et surveille la qualité et l'intégrité de leur exercice professionnel. L'Ordre s'assure également de mettre à la disposition de la population une information transparente qui facilite une meilleure compréhension des mécanismes de protection du public disponibles et des recours possibles.

Afin de favoriser une prise de décisions éclairée par les élus et les citoyens, l'Ordre réalise aussi des activités d'information et de prévention et prend position dans les débats de société concernant notamment la santé et l'éducation.

VALEURS

**COMPÉTENCE • INTÉGRITÉ
RIGUEUR • TRANSPARENCE
COLLABORATION**

VISION

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est une organisation dynamique, pratiquant un leadership rassembleur et une approche collaborative orientée vers la réponse aux besoins de la population.

Symbole d'excellence, gage de qualité, l'Ordre réunit des professionnels compétents et engagés collectivement dans la réalisation de sa mission.

La synergie ainsi créée contribue à faire de l'OOAQ une référence dans le domaine de la santé et de l'éducation en matière d'intervention auprès des clientèles présentant des troubles de la communication.



TABLE DES MATIÈRES

L'ORDRE

- 06 Rapport de la présidente et directrice générale
- 11 Composition du Conseil d'administration
- 14 Rapport du Conseil d'administration
- 16 Prix et distinctions

SES DIRECTIONS

- 19 Rapport de la secrétaire générale
- 22 Rapport de la directrice des services professionnels
- 30 Rapport de la directrice des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles
- 32 Rapport de la syndique
- 37 Le personnel de la permanence

SES COMITÉS

- 41 Rapport du comité d'admission
- 48 Rapport du comité de révision des équivalences
- 49 Rapport du comité de l'inspection professionnelle
- 54 Rapport du comité de révision des plaintes
- 55 Rapport du Conseil de discipline
- 56 Rapport du comité de la formation

SES MEMBRES

- 58 Tableau des membres
- 64 Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

SES ÉTATS FINANCIERS

- 66 Rapport de l'auditeur indépendant

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, 25 juillet 2014

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Stéphanie Vallée,
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, 25 juillet 2014

MADAME STÉPHANIE VALLÉE
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.
Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée

Montréal, 25 juillet 2014

MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.
Présidente et directrice générale
Orthophoniste et administratrice agréée



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Reflet d'un travail d'équipe rigoureux, ce rapport des faits saillants de l'exercice 2013-2014 a été préparé en conformité avec le Code des professions et le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. C'est avec fierté que je vous invite à découvrir les actions posées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) pour réaliser la mission de protection du public qui lui est confiée.

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, engagé dans le changement

Mandaté par l'État pour protéger le public et assurer à la population l'accès à des services de qualité en matière de troubles de la communication (parler, comprendre, lire, écrire, entendre), l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est une organisation rigoureuse et proactive, dont le nombre de membres est en progression constante. L'Ordre compte grosso modo 400 audiologistes et 2225 orthophonistes, dont 1 sur 2 a moins de 35 ans et seulement 12 % est âgé de plus de 55 ans. Engagé activement depuis une vingtaine d'années dans la mise en œuvre de mesures permettant d'enrayer la pénurie, l'OOAQ a doublé au cours de la dernière décennie et ses effectifs se développeront encore au cours des dix prochaines années pour atteindre 4000 membres.

Cette relève en orthophonie et en audiologie est nécessaire pour répondre adéquatement à l'augmentation des besoins de la population. Que l'on pense seulement à l'importance de l'intervention précoce en petite enfance pour favoriser la réussite éducative, le soutien à l'intégration et au maintien en emploi – phénomène encore exceptionnel il y a quelques années seulement – pour les personnes présentant une dysphasie, une dyslexie ou encore, un trouble acquis de la communication consécutif à une surdité professionnelle ou à une aphasie apparue suite à un accident vasculaire cérébral. Le vieillissement de la population amène aussi des enjeux de sécurité pour le maintien à domicile en lien avec la perte auditive normale liée à l'âge, à la difficulté à respecter le traitement prescrit par un intervenant en raison de trouble de la communication ou à exprimer ses volontés à son entourage notamment.

En dépit de la croissance du nombre d'orthophonistes et d'audiologistes, force est de constater que l'amélioration de l'accès aux services, dans toutes les régions du Québec, peine à se faire sentir. Malgré les travaux de planification de la main-d'œuvre réalisés avec les partenaires, il apparaît que les problèmes d'accès aux services en orthophonie et en audiologie sont de moins en moins causés par la pénurie d'effectifs, mais de plus en plus impactés par l'état des finances publiques. Après un processus couronné de succès durant 12 ans, l'annulation de la mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique, faute de postes à offrir dans le réseau public, en est une illustration.

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est pleinement conscient des enjeux socioéconomiques auxquels le Québec devra faire face au cours des prochaines années. Dans ce contexte, l'OOAQ mène une réflexion afin de proposer une diversification des modèles de services offerts à la population, par un meilleur encadrement de la pratique privée notamment.

Toutefois, l'OOAQ demeure extrêmement préoccupé par le maintien des soins gratuits dans le secteur public pour les clientèles vulnérables. Dans ce contexte, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec encourage ses membres à faire différemment, pour faire mieux. L'Ordre considère que l'accompagnement des professionnels dans cette démarche de société sans précédent s'avère une responsabilité partagée par l'État, l'Ordre, les employeurs et les orthophonistes et audiologistes eux-mêmes.

L'OOAQ est à l'affût des grandes tendances qui influencent l'évolution des professions et de la société. En amont de la déontologie, l'Ordre s'intéresse à la bioéthique afin de soutenir les orthophonistes et les audiologistes dans la prise de décisions difficiles. L'Ordre est déterminé à assurer un leadership mobilisateur auprès de ses membres en leur fournissant des outils afin qu'ils s'engagent activement dans un exercice collectif d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité de leurs interventions et le développement de solutions novatrices basées sur les meilleures pratiques et des données scientifiques probantes, adaptées à la réalité québécoise.

L'Ordre est également sensible aux différents facteurs influençant l'adhésion au traitement par le patient partenaire. Il fait aussi la promotion de l'approche collaborative entre les différents professionnels afin d'éviter la reduplication de services.

Mise en œuvre du plan stratégique 2013-2017

À la fin du dernier exercice, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a adopté son plan stratégique 2013-2017. Centré sur sa mission de prévention des préjudices, s'appuyant sur des valeurs actualisées et guidé par sa vision collaborative, l'OOAQ a mis en œuvre un plan qui priorise quatre orientations. Les principales réalisations 2013-2014 sont résumées ci-après.

ORIENTATION 1

La saine gouvernance

Dans un processus d'amélioration constante de ses pratiques visant à maintenir la confiance du public, de l'État et de ses membres, le Conseil d'administration de l'OOAQ a procédé à la création d'un comité de gouvernance et d'éthique. En fin d'exercice, ce dernier a déposé un calendrier des travaux à réaliser pour l'année 2014-2015 et suggéré la création d'un comité de ressources humaines et d'un comité de finances et audit pour la réalisation de certains travaux. L'Ordre est également très impliqué dans le comité de gouvernance de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA). Finalement, il a participé à la réflexion menant à la création d'un comité de gouvernance au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et à la planification stratégique de cet organisme.

Afin d'actualiser sa philosophie axée sur la justice préventive et s'appuyant notamment sur ses valeurs de compétence, d'intégrité, de rigueur, de transparence et de collaboration, l'organisation a veillé à ce que ses différentes instances reçoivent une formation continue de qualité. Ainsi, les administrateurs et les cadres de l'équipe de gestion ont participé en septembre au 5^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels, organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sous le thème *Mieux décider pour mieux protéger le public*. Les administrateurs, les présidents et membres des comités statutaires ainsi que tout le personnel de la permanence ont également assisté à une formation portant sur les bonnes pratiques en matière d'échanges et de divulgation de renseignements entre les différentes instances d'un ordre professionnel. Finalement, les administrateurs, membres de comités et employés de la permanence ont participé aux activités de formation organisées par le CIQ.

En matière de réglementation, et tenant compte du contexte socioéconomique, l'Ordre s'est engagé dans des travaux d'encadrement du développement de la pratique privée et a notamment procédé à l'élaboration d'un projet de règlement sur l'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologiste en société. La modernisation du *Code de déontologie* fait également partie des stratégies ciblées au prochain exercice.

ORIENTATION 2

Le soutien au développement et au maintien des compétences des audiologistes et des orthophonistes

Avec ses partenaires des universités, l'Ordre veille à ce que la formation initiale soit adaptée aux impératifs vécus sur le terrain. Il s'assure aussi que le programme de formation continue offert permette le développement et le maintien d'un profil de compétences comprenant les sept rôles du professionnel : expert, érudit, collaborateur, communicateur, gestionnaire, professionnel et promoteur de la santé, dont l'OOAQ fait la promotion, comme ses partenaires de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA).

Cette année, l'Ordre a concrétisé un partenariat avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) afin d'offrir une subvention annuelle de 15 000 \$ pour la recherche en orthophonie et en audiologie et le transfert des connaissances. L'obtention de données scientifiques adaptées à la pratique clinique québécoise permettra de favoriser une amélioration des services à la population.

Les différentes fonctionnalités intégrées de la plateforme MAIA, l'intranet des membres de l'OOAQ, sont de plus en plus utilisées et appréciées. Elles permettent notamment le renouvellement en ligne de la cotisation, la gestion du tableau des membres, l'accès à un programme de formation en ligne, à un portfolio favorisant l'approche réflexive et l'auto-responsabilisation du professionnel, à une bibliothèque virtuelle, à des communautés de pratique et à du mentorat. En raison d'importantes coupures dans les budgets de formation continue des professionnels œuvrant dans les établissements du secteur public, cet outil s'avère particulièrement nécessaire pour favoriser l'accès à distance à la formation continue pour les membres exerçant en région. On note d'ailleurs l'excellente performance du programme annuel de formation continue, qui démontre une réponse aux besoins des professionnels.

La plateforme MAIA est aussi la pierre angulaire permettant la réalisation de l'ambitieux projet d'implantation du nouveau processus d'inspection en trois phases comprenant une auto-inspection de l'ensemble des membres de l'Ordre tous les cinq ans. Cette mesure novatrice, qui sera mise en oeuvre dès le début du prochain exercice, permettra un meilleur accompagnement des professionnels pour une prévention accrue de la protection de la population en contexte d'augmentation significative des effectifs.

Enfin, en matière de mobilité de la main-d'œuvre, la plateforme permet également de faciliter la formation d'appoint pour les candidats étrangers. L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a notamment reçu une subvention de 100 000 \$ du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour le développement et la mise en ligne d'un programme de formation d'appoint pour les candidats étrangers. Ce projet inédit, qui permettra aux candidats de compléter la formation à distance dans leur pays d'origine afin de se voir décerner un permis régulier dès leur arrivée au Québec, sera complété au prochain exercice.

Avec ses différents partenaires, l'Ordre a poursuivi avec succès de nombreux travaux qui sont mentionnés dans le rapport de la direction des affaires professionnelles. La rédaction d'un avis conjoint avec l'Ordre des psychologues en est un bel exemple. Après la Journée de l'audition tenue conjointement avec les médecins ORL, la concrétisation du premier symposium réunissant les audiologistes et les audioprothésistes est un autre pas vers la mise en place d'un meilleur continuum de soins pour la population. Certains dossiers, notamment celui de l'offre intégrée de services au patient dysphagiques ou à risque de l'être en ergothérapie, nutrition clinique et orthophonie du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), nécessiteront de poursuivre les efforts de collaboration.

ORIENTATION 3

Le développement interne

Les activités de la direction générale ont été orientées vers la consolidation de la situation financière de l'Ordre et l'implantation d'un processus d'amélioration continue de la performance organisationnelle.

La gestion des ressources financières se fait avec prudence et par un suivi serré des dépenses. L'analyse rigoureuse des différents postes et la renégociation de plusieurs contrats de service ont permis de réaliser des économies significatives. Depuis 2008, les membres réunis en assemblée générale ont adopté une orientation d'indexation annuelle de la cotisation, d'une valeur équivalente à l'indice des prix à la consommation, afin de couvrir l'augmentation des frais aux différents postes de dépenses. L'augmentation annuelle du nombre de membres permet quant à elle de financer les travaux de développement de l'organisation. En raison d'un certain nombre d'événements ponctuels, et malgré le dépôt d'un budget initial équilibré, l'exercice 2013-2014 s'est terminé avec un excédent de 321 975 \$, portant à 805 423 \$ le fonds de prévoyance de l'OOAQ. Ainsi, au fil des six dernières années, l'OOAQ a travaillé à la réduction de différents risques et est devenu une organisation en bonne santé financière. Au cours du prochain exercice, l'Ordre procédera à une réflexion stratégique concernant l'évolution de sa situation financière et les impacts sur la cotisation annuelle.

Du côté du contentieux, rappelons qu'en février, la cause *Blondeau c. OOAQ* a été entendue. Depuis 2007, il s'agit de la quatrième procédure judiciaire d'un membre ayant obtenu son permis suite à l'entrée en vigueur du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Dans un jugement rendu le 25 mars, le Tribunal a notamment rejeté la *Requête introductive d'instance en dommages*.

En raison du développement de l'organisation, le volet des ressources humaines a été particulièrement effervescent. Le deuxième semestre a été caractérisé par la création de plusieurs nouveaux postes : syndic adjoint, coordonnateur aux communications et agent à la formation continue. Le départ à la retraite de notre réceptionniste, après 27 ans de dévouement à l'organisation, et la réorientation de carrière d'un cadre ont également ponctué la fin de l'exercice.

Au chapitre des ressources informationnelles, des travaux d'optimisation de l'utilisation de la plateforme électronique MAIA ont été réalisés.

ORIENTATION 4

Les communications publiques

Après la restructuration complète de l'organisation réalisée au cours des dernières années, l'exercice 2013-2014 a été caractérisé par la création d'un poste de coordonnateur aux communications et la dotation à cette fonction au cours du dernier trimestre.

Les premières démarches visent à renforcer les communications avec les membres afin de favoriser une plus grande proximité avec les membres pionniers et ceux de la relève qui composent maintenant le groupe à parité. Au cours du prochain exercice, la mise en place de la fonctionnalité webinaire sur la plateforme MAIA permettra notamment d'accentuer les échanges et les consultations auprès des orthophonistes et des audiologistes de tous les milieux et de toutes les régions.

Les prochaines étapes viseront à favoriser le rayonnement de l'expertise des orthophonistes et des audiologistes afin de mieux informer le public et de soutenir les élus dans la prise de décisions éclairées.


Au cours des prochains mois, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec souhaite accentuer sa contribution à la révision et l'évaluation de plusieurs programmes. En effet, les orthophonistes et les audiologistes peuvent apporter un éclairage dans de nombreux dossiers très actuels en santé et en éducation.

REMERCIEMENTS

En terminant, j'aimerais remercier chaleureusement les administrateurs du Conseil d'administration ainsi que les membres de comités pour leur engagement et leur adhésion à nos valeurs d'organisation dans la réalisation de notre mission de protection du public. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux membres de l'équipe de gestion et à toute l'équipe de la permanence pour le professionnalisme dont ils font preuve et le dynamisme qu'ils déploient pour se dépasser jour après jour. Les travaux de l'Ordre ne seraient pas possibles sans la contribution inestimable de nombreux membres qui mettent leur expertise à contribution pour stimuler la vitalité de plusieurs groupes de travail. Finalement, un merci sincère aux orthophonistes et aux audiologistes du Québec pour leur confiance renouvelée et l'excellence des services qu'ils offrent à la population du Québec.

L'exercice 2014-2015 qui s'amorce est porteur de défis stimulants : continuer d'inspirer confiance au public et de toujours mieux informer, accentuer les relations avec l'État pour une prise de décisions réaliste et éclairée en matière de troubles de la communication, soutenir et motiver les professionnels dans une démarche de changement nécessaire et sans précédent. Notre organisation est plus en santé que jamais et prête à déployer un leadership porteur, fort de l'implication de chacun. Dans un esprit d'innovation et de collaboration avec toutes ses parties prenantes, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec est prêt à poser les gestes concrets et nécessaires pour participer activement à l'évolution de la société québécoise.

La présidente et directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. P. Caouette', written in a cursive style.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A.
Orthophoniste et administratrice agréée

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel que prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est formé de 9 membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'Office des professions.

Le mandat de la présidence et des administrateurs est d'une durée de 3 ans, sans limites de renouvellement.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Nom	Début du premier mandat	Région
Marie-Pierre Caouette , orthophoniste, présidente et DG	12/9/2008 (3 ^e mandat)	
François Bergeron , audiologiste et vice-président	10/01/2011 (2 ^e mandat)	Centre (Québec, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Centre du Québec)
Michelyne Hubert , orthophoniste et trésorière	22/9/2006 (3 ^e mandat)	Montréal
Isabelle Ducharme , orthophoniste	22/9/2006 (3 ^e mandat)	Montréal
Isabelle Cabot , audiologiste	18/9/2010 (2 ^e mandat)	Nord (Abitibi, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie, Saguenay-Lac St-Jean, Îles de la Madeleine)
Carmen Phénix , orthophoniste	02/06/2011 (1 ^{er} mandat)	Sud (Estrie, Montérégie)
Cimon Chapdelaine , orthophoniste, en remplacement de Natalie Vertefeuille, orthophoniste, qui a occupé cette fonction jusqu'en octobre 2013	04/10/2013 (1 ^{er} mandat)	Ouest (Lanaudière, Laurentides, Laval, Outaouais)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Louise Champoux-Paillé	15/06/2012 (1 ^{er} mandat)	
Claude Lévesque	25/02/2013 (1 ^{er} mandat)	



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite :

Cimon Chapdelaine, Michelyne Hubert, Louise Champoux-Paillé,
Marie-Pierre Caouette, Carmen Phénix, Isabelle Cabot,
Claude Lévesque et Isabelle Ducharme
Absent de la photo : François Bergeron

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Au plan stratégique, le CA détermine les orientations de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour favoriser la réalisation de son mandat de protection du public.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CA de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a tenu sept (7) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire. Lors de ces rencontres, il a entériné au total deux cent vingt-quatre (224) résolutions, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 14 juin 2013 à Longueuil.

NOMINATIONS

- Membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ;
- Administrateur pour la région Ouest, par cooptation;
- Inspecteurs;
- Syndic adjoint et syndic ad hoc;
- Délégués et délégué substitut au Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ);
- Représentants au comité bipartite OOAQ/ Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR);
- Conseil québécois d'agrément (CQA);
- Délégué au Centre québécois de la déficience auditive (CQDA);
- Membres du jury pour les prix de l'OOAQ.

RÉGLEMENTATION

- Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée générale annuelle 2013;
- Adoption du projet de révision réglementaire du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*;
- Adoption du projet de révision réglementaire du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, après consultation auprès des membres;
- Orientation des travaux pour le développement d'un projet de règlement sur l'exercice en société des professions d'orthophoniste et d'audiologiste.

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

- Adoption des états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2013;
- Adoption du budget 2013-2014;
- Recommandation à l'Assemblée générale de fixer à 663.77 \$ le montant de la cotisation annuelle 2014-2015, soit une augmentation équivalant à l'Indice des prix à la consommation (IPC);
- Recommandation à l'Assemblée générale de reconduire le mandat de l'auditeur indépendant;
- Révision des frais administratifs divers;
- Adoption du plan d'effectifs 2013-2014;
- Adoption du traitement salarial des employés de la permanence.

PRISE DE POSITION ET POLITIQUES DE GOUVERNANCE

- Adoption de la Planification stratégique 2013-2017;
- Adoption des indicateurs de performance en lien avec les *Profils de compétences relatives à la pratique des orthophonistes au Canada* et les *Profils de compétences relatives à la pratique des audiologistes au Canada*, développés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) en partenariat avec les universités et les associations canadiennes;
- Avis sur la télépratique transmis à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA);
- Avis sur la centralisation de la démarche d'admission pour les candidats étrangers transmis à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA);
- Création d'un comité consultatif de gouvernance et d'éthique;
- Révision de la *Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ*.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Adoption du *Programme d'inspection professionnelle 2013-2014*;
- Adoption du *Programme de formation continue annuelle 2013-2014*;
- Attribution de la première subvention de recherche du programme de partenariat entre l'OOAQ et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR);
- Adoption d'un partenariat pour l'élaboration et la promotion de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Stratégie d'intervention auprès des adultes vivant des troubles de communication*;
- Imposition d'un stage de perfectionnement avec limitation d'exercice.

ADMISSION ET TABLEAU DE L'ORDRE

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres;
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires;
- Conversion de permis temporaires en permis réguliers;
- Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de la formation;
- Autorisation spéciale habilitant une personne à utiliser le titre d'orthophoniste et à exercer les activités réservées, pour une courte période;
- Radiation de membres pour différents motifs.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'administration de l'OOAQ a décerné des prix et distinctions.

Le Conseil d'administration (CA) félicite les membres honorés pour leur contribution remarquable et remercie les partenaires des prix.

PRIX GERMAINE-HUOT 2014

Le Prix Germaine-Huot, a pour but de reconnaître un orthophoniste ou un audiologiste s'étant distingué en contribuant de façon significative à l'avancement de la profession en ayant réalisé un projet ou accompli une démarche d'envergure.

Réципиendaire :

M. GÉRARD LAROUCHE, AUDIOLOGISTE

M. Larouche reçoit ce prix pour l'ensemble de sa carrière.

Le réципиendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Julie Robinson et une bourse de trois mille dollars (3000 \$).

DE GAUCHE À DROITE :

Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, M. Gérard Larouche, audiologiste et réципиendaire du prix et Mme Kasandra Coupal, conseillère en régimes d'assurance collective pour Dale Parizeau Morris Mackenzie. ►



PRIX CARDOZO-CODERRE 2013

Les Prix Cardozo-Coderre visent à reconnaître, chez un étudiant finissant en orthophonie ou en audiologie de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie d'une université québécoise, l'engagement social et préprofessionnel qu'il a manifesté au cours de sa préparation à la profession, notamment par le développement des qualités humaines qui font qu'un professionnel est au service de la société.

Réципиendaire :

ANDRÉANNE POULIN, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal

CLAUDIA GIGUÈRE, finissante au programme d'audiologie de l'Université de Montréal

CATHERINE CLÉMENCE, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill

MONICA LAVOIE, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval

CINDY LÉVESQUE-BOISSONNEAULT, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Chaque réципиendaire reçoit une œuvre d'art de l'artiste Jason Goldsmith et une bourse équivalente à la première cotisation à l'Ordre.



DE GAUCHE À DROITE :

Mmes Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, Monica Lavoie, orthophoniste, Claudia Giguère, audiologiste et Cindy Lévesque-Boissonneault, orthophoniste, réципиendaire du prix ainsi que Caroline Perron, et Delphine Cossette, représentantes de La Personnelle, assurance de groupe auto et habitation. ▲

Réципиendaire absente de la photo : Mmes Catherine Clémence et Andréanne Poulin, orthophonistes.

BOURSE RAYMOND-HÉTU 2014

La Bourse Raymond-Héту a comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation continue en participant à des activités scientifiques outre-frontières et à faire bénéficier leurs pairs de leur expérience par la publication d'un article via les outils de communication de l'Ordre.

Réципиendaire :

PHILIPPE FOURNIER, AUDIOLOGISTE

M. Fournier reçoit cette bourse pour sa participation au XI. International Tinnitus Seminar.

Le réципиendaire reçoit une bourse de trois mille dollars (3000 \$).



DE GAUCHE À DROITE :

Mme Marie-Pierre Caouette, présidente et directrice générale de l'OOAQ, M. Philippe Fournier, audiologiste et réципиendaire de la bourse, ainsi que Mme Sylvie Laurendeau, représentante de La Capitale, assurances générales.



PARTENARIAT DE OOAQ-REPAR 2013

Le programme de partenariat de recherche OOAQ-REPAR vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services à la population en matière de troubles de la communication.

Réципиendaire :

Mme Marie Vézina, orthophoniste, et ses cochercheurs Kathy Beaulieu, orthophoniste, Isabelle Savard, orthophoniste, Élisabeth Déry, orthophoniste et Audette Sylvestre, orthophoniste pour le projet « *Un système de services et de soutien intégrés en orthophonie pour des enfants issus de familles vulnérables : expérimentation et mesures des effets* ».

Les réципиendaire reçoivent une subvention de quinze mille dollars (15 000 \$) pour réaliser le projet de recherche.

SES DIRECTIONS



RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



La secrétaire de l'Ordre s'assure de l'application du Code des professions et des règlements dans la conduite des affaires de l'Ordre. Elle assiste aux séances du Conseil d'administration et en assure le déroulement. Elle est aussi responsable du processus électoral. La secrétaire veille aux inscriptions au tableau de l'Ordre et à la délivrance des permis. Elle coordonne les activités du comité d'admission et du comité de révision des demandes d'équivalence. La secrétaire assure également la coordination de son équipe de travail et fait partie du comité de gestion. Elle est enfin la personne désignée comme responsable de l'accès à l'information.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

En plus des activités réglementaires régulières prévues et dévolues au secrétaire de l'Ordre par le Code des professions et dans les différents règlements de l'OOAQ, des travaux ont été tenus en 2013-2014 pour trois (3) règlements :

- Révision du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec;
- Révision du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec;
- Collaboration au développement d'un projet de règlement sur l'exercice en société des professions d'orthophoniste et d'audiologiste. L'Ordre remercie les membres du groupe de travail: Yvon Blais, Vicky Laframboise et Chantale Tremblay, orthophonistes ainsi que Daniel Bois et Marie-Eve Lessard, audiologistes.

Par ailleurs, à la demande du Conseil d'administration, la révision de la Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au tableau des membres de l'OOAQ a été faite.

La secrétaire s'assure de la mise en application de l'article 62 du Code des professions (déclaration obligatoire pour les membres de l'OOAQ de toute réclamation formulée contre eux auprès de leur assureur).

Enfin, la secrétaire coordonne les travaux de révision réglementaire entrepris à la demande du CA afin de moderniser plusieurs règlements en vigueur.

ÉLECTIONS

La secrétaire de l'Ordre est chargée de l'application du Règlement sur les élections et la représentation au Conseil d'administration. Dans le cadre du processus d'élections 2013, un seul poste était à pourvoir, celui de la présidente, dont le mandat, venait à échéance:

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste.

Mme Caouette a été réélue par acclamation le 2 avril 2013. La présidente a été réélue pour un troisième mandat de trois ans débutant le 14 juin 2013 après l'assemblée générale annuelle.

TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de l'année 2013-2014, l'OOAQ a encore vu croître de façon significative le nombre de ses membres, passant de deux mille cinq cent dix-huit (2 518) au 31 mars 2013 à deux mille six cent trente-cinq (2 635) membres au 31 mars 2014. Parmi les nouveaux membres, il est important de souligner l'arrivée des finissants de la première cohorte du programme de maîtrise en orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Enfin, il faut souligner que Recrutement Santé Québec, suite à une analyse de pertinence, a annulé la mission de recrutement en Belgique en 2013-2014.

La croissance soutenue du nombre d'audiologistes et d'orthophonistes au Québec permet d'espérer une réponse encore meilleure aux besoins de la population et une offre de services mieux déployée en régions. C'est dans le but de favoriser un meilleur accès à des services de qualité que l'Ordre poursuit des travaux de planification de la main-d'œuvre avec le MSSS, le MELS et les universités. Toutefois, il faut se rappeler que les remplacements de congé de maternité demeurent un défi de taille, considérant la forte représentation féminine et le très jeune âge moyen des membres.

Pour une dernière année, compte tenu des modifications à la *Politique relative aux cotisations*, plus d'une centaine de demandes de changements de classe de membres ont été traitées en 2013-2014. Ces changements sont encore principalement reliés aux congés de maternité des membres. En outre, il y a plus de membres qu'avant qui se retirent du tableau des membres (84 cette année, alors que l'an dernier, seulement 47 membres avaient quitté les rangs), en lien avec une certaine portion vieillissante du membership et avec la mobilité accrue des gens en général. Ainsi ces quatre-vingt-quatre départs sont dus à la retraite, à une réorientation de carrière ou au départ à l'extérieur du Québec.

L'Ordre a procédé pour une 3^e année au renouvellement de la cotisation en ligne. Dans un souci d'amélioration continue et tenant compte des suggestions des membres, de nombreuses bonifications ont encore été apportées afin de faciliter le renouvellement pour les membres.

ADMISSION

En tant que personne responsable de l'admission à l'Ordre, la secrétaire générale a soutenu le comité d'admission dans l'atteinte d'objectifs en lien avec les orientations ciblées dans le plan stratégique 2013-2017, notamment en bonifiant les outils permettant d'évaluer les compétences des candidats. Le rapport du comité d'admission résume bien l'ensemble des nombreuses activités dans ce département cette année.

Des travaux majeurs de révision des objectifs pour les stages de formation des candidats en démarche d'admission ont été réalisés, en collaboration avec Mme Anne-Marie Lanoue, orthophoniste. Les objectifs sont maintenant harmonisés avec les profils pancanadiens de compétences des audiologistes et des orthophonistes. Des indicateurs sont aussi proposés pour l'évaluation par les superviseurs.

PARTENARIAT

Au cours du présent exercice, la secrétaire a apporté sa contribution lors de rencontres avec divers partenaires, notamment :

- Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : participation aux travaux du projet de révision du *Code des professions*;
- Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) : adoption finale des exigences académiques pour accéder aux ordres professionnels canadiens; travaux sur les exigences linguistiques nécessaires à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie, en français et en anglais; groupe de travail pour le développement d'outils pour l'évaluation des compétences des candidats étrangers. La secrétaire générale de l'OOAQ a été désignée pour présider les travaux de l'ACOROA pour l'année 2014;
- Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) : représentante des organismes de réglementation canadiens en orthophonie et en audiologie à ce comité qui voit à l'agrément des programmes d'orthophonie ou d'audiologie des universités canadiennes.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, aucune demande d'accès n'a été reçue.

REMERCIEMENTS

Tout le travail réalisé au secrétariat général n'aurait pu se faire sans la précieuse contribution des employés de l'Ordre. C'est avec enthousiasme, engagement et compétence que chacun a continué à offrir des services de qualité. La secrétaire générale tient aussi à remercier chaleureusement les administrateurs pour leur confiance et leur appui. Merci enfin aux membres de l'Ordre qui siègent aux différents comités pour leur contribution de très grande valeur. La collaboration de toutes ces personnes est essentielle à la réalisation de la mission de protection du public et contribue à faire de l'Ordre un lieu d'appartenance.

La secrétaire générale,



Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste



RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS



L'exercice 2013-2014 a été marqué par l'enrichissement de la plateforme de développement professionnel MAIA et la multiplication de collaborations avec des partenaires.

Les fonctions de la directrice des services professionnels (ci-après DSP) se déclinent en cinq (5) axes :

- La gestion du département des affaires professionnelles;
- Le secrétariat du comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP);
- Le développement et la coordination du programme annuel de formation continue;
- Les travaux avec les différents partenaires de l'Ordre;
- Le soutien à la présidente et directrice générale dans différents dossiers.

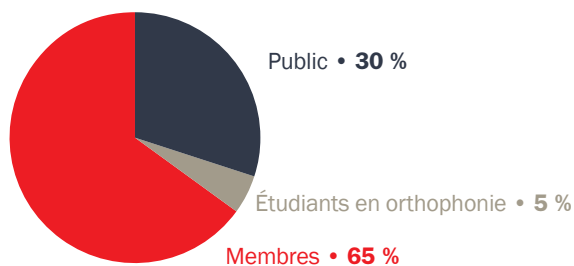
RAPPORT DES ACTIVITÉS AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La personne préoccupée par les troubles de l'audition et de la communication, qu'elle soit représentante du public, membre de l'Ordre, partenaire ou employeur, est au cœur des actions de la direction des services professionnels qui visent à lui prodiguer des services de qualité. Le soutien aux membres par les conseillers en orthophonie et en audiologie vise l'amélioration constante des services offerts au public. C'est dans une approche préventive et d'autoresponsabilisation des membres que les conseillers répondent aux personnes désireuses d'obtenir une information ou de partager une vision.

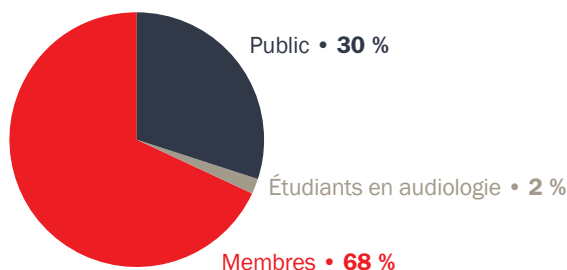
PROVENANCE DES APPELS

Les conseillers aux affaires professionnelles ont répondu à sept cent trente (730) appels en orthophonie et cent huit (108) en audiologie, majoritairement en provenance des membres et stagiaires en orthophonie et en audiologie, mais également du public, de partenaires, d'employeurs et d'étudiants d'autres disciplines.

Orthophonie



Audiologie



L'approche réflexive basée sur une démarche en quatre étapes, permettant de soutenir la réflexion du professionnel, est prônée par l'Ordre depuis 3 ans. Elle vise à développer une attitude responsable face au maintien des compétences et du développement du professionnel. Il a été constaté que cette approche ainsi que la bonification de la boîte à questions et des communautés de pratique, ont favorisé une réduction significative de près de 9% des appels comparativement à l'année dernière, qui coïncide avec une augmentation de 20 % du nombre de membres utilisant la plateforme MAIA. Les questions posées sont davantage de nature déontologique que par les années passées. La tenue des dossiers demeure d'actualité dans un contexte où tous les milieux sont en recherche d'amélioration des pratiques. Les services professionnels peuvent alors référer les demandeurs vers le cours en ligne portant sur le sujet ainsi que le guide de pratique. Les rôles de chaque professionnel en contexte interdisciplinaire suscitent des questionnements tant de la part des membres que du public. Les mesures mises en place pour former les membres sur le PL 21 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* la capsule et une chronique sur la responsabilité professionnelle dans un contexte de travail collaboratif, semblent avoir soutenu les membres considérant la diminution des questions à ces sujets.

SOUTIEN AUX MEMBRES

Plateforme MAIA

Au cours de l'année 2013-2014, l'équipe des services professionnels a travaillé à l'enrichissement de la plateforme de développement professionnel en ligne MAIA, lancée le 1^{er} avril 2012. Afin d'accompagner les membres dans l'utilisation de ce nouvel outil, des capsules d'information expliquant les fonctionnalités ont été conçues et communiquées aux membres via l'infolettre de l'OOAQ et par le bulletin mensuel de MAIA. Les membres sont d'abord invités à consulter les différents outils de la plateforme afin de trouver réponse à leurs questions en utilisant la recherche par mots-clés. L'équipe des services professionnels y dépose régulièrement des informations afin d'orienter les membres dans leur réflexion.

Les statistiques suivantes démontrent clairement le gain de popularité de la plateforme et de son utilisation grandissante par les membres de l'Ordre : le nombre de visites sur le portail MAIA est en constante augmentation passant de 3956 visites en mars 2013 à 4408 visites en mars 2014. MAIA offre aux membres un répertoire de documents, un module de formations en salle et en ligne, des communautés de pratique, une foire aux questions, un portfolio et un module d'inspection.

Portfolio centré sur l'autoresponsabilisation des membres

Conformément à la *Politique de formation continue de l'OOAQ*, centrée sur l'autoresponsabilisation des membres, le portfolio est mis à la disposition des membres sur MAIA et comprend deux modules, dont un module qualitatif centré sur la démarche réflexive en quatre (4) étapes : bilan, objectifs, actions, intégration et un autre module quantitatif dédié à l'inscription des activités de développement professionnel. Au cours de l'année, 15 % des membres ont amorcé leur approche réflexive, qu'ils compléteront à la fin du mois d'août par leur bilan, alors que presque tous les membres ont pris l'habitude de consigner leurs activités de développement professionnel au module quantitatif. L'Ordre vise que tous les membres réalisent leur approche réflexive d'ici à 2020. La mise en place d'une démarche d'inspection comprenant l'administration d'un questionnaire d'auto-évaluation par tous les membres à chaque cinq (5) ans favorisera l'implantation de cette nouvelle culture. Le comité d'inspection veillera à la vérification de cette activité lors de l'inspection des membres.

Autres outils

Pour répondre aux besoins formulés par les membres, l'équipe des services professionnels a fait preuve d'un grand dynamisme, notamment par la mise à jour et le développement des chroniques *Réflexion* ainsi que des formations en ligne et en salle. Des communautés de pratique ont également été proposées par l'OOAQ et d'autres ont vu le jour par l'initiative de certains membres. Des échanges quotidiens entre les membres sur différents sujets traitant de la pratique ont lieu dans *Les forums* et la *Boîte à questions*. Au bénéfice de la population, la plateforme MAIA offre donc une source importante d'outils favorisant le développement professionnel des orthophonistes et des audiologistes et continuera à se bonifier au fil du temps.

Groupes de travail

De façon ponctuelle, différents groupes de travail composés de représentants de l'équipe des services professionnels, de chercheurs et de cliniciens ont été formés afin de proposer un plan de développement professionnel visant à soutenir les membres à propos de sujets d'actualité.

Le groupe de travail portant sur le Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM 5) a travaillé au développement d'une formation continue sur ce sujet en mettant l'accent particulièrement sur la nouvelle conclusion du *Trouble social de la communication*. Cette formation sera offerte à l'automne 2014. Nous tenons à remercier Julie McIntyre, M.O.A. et Julie Bélanger, M.O.A. orthophonistes pour leur précieuse collaboration à la réalisation de ces travaux.

Dix ans après la publication du Guide et outils cliniques : Trouble primaire du langage, Dysphasie, le groupe de travail sur le trouble primaire du langage a élaboré un sondage pour questionner les membres sur leur pratique auprès de cette population et proposer par la suite un plan de développement à l'intention des membres sur le sujet. Nous remercions Chantal Desmarais, Ph.D., Natacha Trudeau, Ph.D., Elin Thordardottir Ph.D., Kathy Malas, Geneviève Boivin, Lucie Morin, Sophie Spiridonakis, Carolina Rossignuolo, orthophonistes pour leur grande contribution à la réalisation de ces travaux.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

La directrice des services professionnels a :

- siégé pour une 3^e année consécutive comme membre au comité directeur de la formation du CIQ dont le mandat est le développement d'activités de formation pour les personnes responsables de la formation continue au sein des autres Ordres;
- participé au 5^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels du CIQ portant sur le thème *Mieux décider pour mieux protéger le public*.

L'Office des professions du Québec :

Des rencontres du Comité de rédaction du guide explicatif du PL 21 ont eu lieu afin d'apporter les mises à jour nécessaires à sa bonne compréhension par les milieux. Des bonifications, faisant l'objet d'un consensus entre les ordres, sont apportées en lien avec les questions et commentaires reçus via le *Réseau des répondants*. Une version améliorée du guide explicatif a ainsi été publiée en décembre 2013 et est disponible sur le site de l'OOAQ dans l'onglet dédié au PL 21.

L'Ordre des psychologues du Québec

Collaboration entre l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) pour le développement d'un article conjoint s'intitulant *La collaboration orthophoniste et psychologue/neuropsychologue : un gage de réussite pour les clients qui présentent des indices de troubles de la communication*. Cet article vient apporter un important éclairage sur le sens à donner à la collaboration interdisciplinaire contemporaine. Cette collaboration s'appuie sur l'importance qu'accordent les deux ordres professionnels de prioriser l'intérêt de la population dans leurs interventions professionnelles.

Le consortium des Cégeps de Valleyfield et de La Pocatière

Collaboration au développement de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Stratégies d'intervention auprès des adultes vivant avec des troubles de la communication*. Ceci afin d'offrir une formation complémentaire à différents intervenants (notamment infirmières auxiliaires, infirmières, techniciens en éducation spécialisée, préposés aux bénéficiaires) travaillant quotidiennement auprès de ces personnes et pour ainsi mieux communiquer avec eux.

Autres collaborations

L'équipe des services professionnels a aussi contribué à différents travaux impliquant des partenaires des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des associations d'usagers, notamment :

- la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)
- le RÉCIT national en adaptation scolaire sur le modèle des fonctions d'aide à l'écriture et à la lecture
- le Forum sur l'accès aux services organisé par PHAS (un mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services)
- le groupe de travail sur le développement et la stimulation du langage en Montérégie
- l'Institut national de recherche en santé et services sociaux (INESSS) pour les clientèles présentant un trouble du spectre de l'autisme et les clientèles présentant une démence de type Alzheimer.

Activités d'information et de rayonnement

L'équipe des services professionnels, assistée de plusieurs membres et étudiants, a tenu un kiosque dans différents événements : l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA); la journée des étudiants d'audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal; le Grand rendez-vous de la CSST de Québec et de Montréal et le Salon Maternité Paternité Enfants 2013.

FORMATION CONTINUE

Programme annuel

Dans le respect de la *Politique de formation continue de l'OOAQ*, la DSP a développé un programme annuel de formation continue proposant un vaste choix de formations en salle et en ligne répondant aux besoins variés de ses membres orthophonistes et audiologistes. Dans le contexte où les professionnels ont de plus en plus difficilement accès à de la formation continue et doivent formuler et motiver à leurs employeurs leurs demandes de formation continue dès le début de l'année financière, ce programme annuel permet aux orthophonistes et aux audiologistes de faire une sélection d'activités cohérente avec les objectifs de développement professionnel qu'ils se sont fixés lors de leur démarche réflexive. Au cours de la dernière année, près de 1000 inscriptions ont été comptabilisées aux formations en salle offertes par l'Ordre, ce qui représente une hausse de 50 % comparativement à l'année précédente.

Les différentes formations offertes tant à Montréal, à Québec que par la plateforme MAIA ont connu un haut taux de satisfaction de la part des membres. Quelques formations ont également été offertes en collaboration avec des partenaires tels que l'Institut Raymond-Dewar, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre universitaire de santé McGill. En raison de leur intérêt pour l'ensemble des membres et de leur impact sur la protection du public, certains cours en ligne ont été mis à la disposition des membres gratuitement ou à faible coût notamment la collaboration avec des partenaires, le PL 21, le portfolio et la capsule déontologique.

Journée annuelle

Une journée annuelle de formation continue offerte aux audiologistes et aux orthophonistes a remporté un franc succès comme en témoigne son taux de participation (près de cent cinquante participants). Afin de permettre à tous de pouvoir profiter des conférences offertes, la journée fut captée pour ensuite être mise en ligne sur la plateforme MAIA.

Premier Symposium audiologistes-audioprothésistes

Soulignons la tenue d'un symposium historique réunissant l'Ordre des audioprothésistes et l'OOAQ auquel près de deux cent cinquante (250) personnes ont participé, dont certains partenaires tels que la CSST, le MSSS, la RAMQ ainsi que des associations d'usagers. Les membres n'ayant pu participer à cet évènement peuvent également se procurer l'intégralité de la journée en ligne sur MAIA. Nous tenons à remercier Daniel Bois et Linda Gagnon, audiologistes, pour leur collaboration à l'élaboration de cette journée.

Subvention du MICC

Grâce à une subvention accordée par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et à l'expertise des professeurs et chercheurs québécois, l'Ordre a procédé au développement de cours d'appoint en orthophonie à l'intention des candidats étrangers afin qu'ils soient dorénavant offerts en ligne sur la plateforme MAIA, plutôt qu'en salle.

Le MICC a ainsi appuyé le projet de l'OOAQ afin que les personnes immigrantes puissent s'intégrer plus rapidement au marché du travail et contribuer pleinement à l'économie du Québec. Au bénéfice de la population, ce projet novateur permettra aux candidats étrangers de suivre les cours d'appoint de leur lieu de résidence dès l'acceptation de leur dossier par l'OOAQ et ainsi obtenir un permis régulier dès leur arrivée au Québec.

Ce projet d'envergure n'aurait pu être possible sans l'importante contribution des professeurs et chargés de cours suivants que nous remercions chaleureusement :

Julie Fortier Blanc, Ph. D. pour le cours en fluidité/bégaiement;

Andrea MacLeod, Ph. D. et **Marie Julien**, M.O.A. pour le cours en dysarthrie;

David McFarland Ph. D. et **James Lapointe**, M.Sc. A. pour le cours en dysphagie;

Francine Bédard, M.O.A., conseillère aux affaires professionnelles pour le contrôle de qualité;

Normand Germain, caméraman pour la captation.

REMERCIEMENTS

La direction des services professionnels tient à remercier chaleureusement les membres de son équipe, conseillers et consultants aux affaires professionnelles, agente à la formation continue et adjointe à la direction pour leur engagement et leur grand professionnalisme ainsi que les trente (30) conférenciers ayant grandement contribué à la qualité du programme de formation continue de l'OOAQ par leur expertise et leur passion à transmettre leur savoir.

La directrice des services professionnels,



Josée Laroque, M.O.A., orthophoniste

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec n'a pas de règlement de formation continue obligatoire. Dans une approche préventive, l'OOAQ a cependant développé une *Politique de formation continue* centrée sur l'autoresponsabilisation des membres. Le développement et le maintien des compétences des membres de l'Ordre sont vérifiés dans le cadre du programme d'inspection professionnelle.

Tableau des formations continues FORMATIONS EN SALLE 2013-2014	Heures	Date	Lieu	Parti- cipants
Orthophonie				
<i>La parole chez les enfants présentant une anomalie craniomaxillofaciale : guide pratique pour l'évaluation et l'intervention</i> (visioconférence : Chicoutimi et Rouyn-Noranda) Conférencière : Lisa Massaro, M.O.A., orthophoniste	7	8 avril 2013	Montréal	30
	7	8 avril 2013	Chicoutimi	6
	7	8 avril 2013	Rouyn-Noranda	14
	7	7 février 2014	Longueuil	30
<i>Speech Issues in Children with Craniomaxillofacial Differences : Practical Assessment and Intervention Strategies</i> Conférencière : Lisa Massaro, M.O.A., orthophoniste	7	15 avril 2013	Montréal	14
<i>Démarche d'évaluation du langage oral et écrit chez les enfants du 2^e et 3^e cycle (8-12 ans)</i> Conférencière : Marie-Catherine St-Pierre, Ph. D., orthophoniste	14	11-12 avril 2013	Longueuil	30
	14	14-15 novembre 2013	Longueuil	30
	14	30-31 janvier 2014	Québec	29
<i>Troubles orofaciaux myofonctionnels - Niveau 2</i> Conférencière : Annie Bertrand, M.Sc.(A) S-LP(c), orthophoniste	7	24 mai 2013	Longueuil	10
<i>Les troubles de la communication chez les personnes qui présentent une démence</i> Conférencier : Joël Maccoir, Ph. D., orthophoniste	7	31 mai 2013	Longueuil	34
<i>Les défis du développement de la compétence sociocommunicative chez les jeunes adolescents ayant une dysphasie</i> Conférencière : José Pouliot, M.O.A., orthophoniste et linguiste	7	13 juin 2013	Longueuil	13
<i>Évaluer et intervenir en orthophonie dans le contexte d'une déficience intellectuelle</i> Conférencière : Joane Lusignan Déziel, M.O.A., orthophoniste	7	13 juin 2013	Longueuil	30
<i>Données probantes sur les approches rééducatives en aphasie</i> Conférencière : Karine Marcotte, Ph. D., orthophoniste	7	13 septembre 2013	Longueuil	29
<i>La pratique de l'orthophonie auprès des jeunes enfants difficiles</i> Conférencière : Julie Bélanger, M.O.A., orthophoniste	7	11 oct 2013	Longueuil	30
	7	21 fév. 2014	Québec	31
	7	28 mars 2014	Longueuil	40
<i>La lecture partagée enrichie : Lire des histoires au préscolaire et en petite enfance pour préparer efficacement les enfants à lire et à écrire à l'école</i> Conférencier : Pascal Lefebvre, Ph. D., orthophoniste	14	22-23 octobre 2013	Sherbrooke	10
	14	24-25 octobre 2013	Laval	26
<i>Intervention compensatoire et rééducative en orthophonie et en orthopédagogie auprès de jeunes ayant un trouble du langage écrit</i> Conférencière : Audrey Fortin, M.O.A., orthophoniste	7	4 nov. 2013	Longueuil	25

Tableau des formations continues FORMATIONS EN SALLE 2013-2014	Heures	Date	Lieu	Participants
ORTHOphonie				
<i>Intervention orthophonique auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire qui bégaiant</i> Conférencière : Natasha Beausoleil, M.O.A., orthophoniste	14	8-9 nov. 2013	Longueuil	26
<i>Intervention orthophonique en contexte de bilinguisme</i> Conférencière : Elin Thordardottir, Ph. D., orthophoniste	7 7	25 nov. 2013	Québec Longueuil	32 64
<i>Évaluation des troubles du langage écrit chez l'adolescent et l'adulte</i> Conférencière : Brigitte Stanké, Ph. D., orthophoniste-audiologiste	14	14-15 mars 2014	Longueuil	30
<i>Intervention orthophonique auprès des adolescents et des adultes qui bégaiant;</i> Conférencière : Natasha Beausoleil, M.O.A., orthophoniste	14	mars 2014	Longueuil	15
<i>Les défenses tactiles chez la personne TSA</i> Conférencières : Natasha Rouleau, ergothérapeute et Julie Deschâtelets, psychologue	7	28 mars 2014	Longueuil	3
<i>Journée de formation (PL 21)</i> Conférenciers : Claude Lafrance, Josée Larocque, Francine Bédard, Catherine Sabourin, Danièle Paquette	7	14 juin 2013	Longueuil	110
Nombre de participants Orthophonie				741
AUDIOLOGIE				
<i>Journée de formation pratique du programme de mise à niveau et perfectionnement en aides auditives (M.a.p.)</i> Conférencière : Catherine Sabourin, orthophoniste	7	17 mai 2013	Montréal	5
<i>Le trouble de traitement auditif chez l'enfant</i> Benoît Jutras, Ph. D., audiologiste	14	30-31 mai 2013	Longueuil	32
<i>Marqueurs neurophysiologiques auditifs chez les enfants ayant des troubles d'audition, de traitement auditif, d'apprentissage et de langage</i> Conférencière : Amineh Koravand, Ph. D., audiologiste	7	20 septembre 2013	Longueuil	4
<i>Symposium 2013 audiologie-audioprothèse</i>	7	29 nov. 2013	Longueuil	97
<i>L'évaluation audiolinguistique des enfants chez qui on soupçonne un trouble envahissant du développement</i> Conférencières : Julie Tran, audiologiste et Ellen Rishikof, audiologiste	7	28 mars 2014	Longueuil	39
<i>Les défenses tactiles chez la personne TSA</i> Conférencières : Natasha Rouleau, ergothérapeute et Julie Deschâtelets, psychologue	7	28 mars 2014	Longueuil	18
<i>Journée de formation (PL 21)</i> Conférenciers : Claude Lafrance (consultant), Josée Larocque, Francine Bédard, Catherine Sabourin, Danièle Paquette (permanence de l'OOAQ)	7	14 juin 2013	Longueuil	17
Nombre de participants Audiologie				212
TOTAL DES PARTICIPANTS				953

Tableau des formations continues FORMATIONS EN LIGNE	Participants
ORTHOPHONIE	
Présentation du modèle intégré d'intervention (MII) Julie McIntyre, M.O.A., orthophoniste	10
Présentation du modèle intégré d'intervention (MII) - partie 2 Julie McIntyre, M.O.A., orthophoniste	8
Les troubles du langage et de la communication dans les principales formes de démence Joël Macoir Ph. D., orthophoniste	18
Nombre de participants Orthophonie	36
AUDIOLOGIE	
Programme de mise à niveau et perfectionnement en aides auditives (M.a.p.)	3
Programme de mise à niveau et perfectionnement en aides auditives (M.a.p.) - Examen seulement	5
Nombre de participants Audiologie	8
ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE	
Pratique professionnelle au Québec module 1 - Le système professionnel québécois Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	45
Pratique professionnelle au Québec module 2 - L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	95
Pratique professionnelle au Québec module 3 - Lois professionnelles, éthique et déontologie Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	51
Pratique professionnelle au Québec module 4 - Tenue des dossiers et des bureaux Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	97
Pratique professionnelle au Québec module 5 - Obligations professionnelles en pratique privée Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	58
Pratique professionnelle au Québec module 6 - L'inspection professionnelle France Désilets, audiologiste et Suzanne Lalonde, M. Sc., orthophoniste	58
PL 21 : activités réservées en orthophonie et audiologie ((présentation, exercice pratique et questions fréquemment posées) formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ et Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, DSP OOAQ (formation gratuite)	232
Entrée en vigueur PL 21- Projet de loi 21 (formation gratuite)	163
La pratique réflexive : une démarche pour favoriser l'intégration des données probantes dans les pratiques de la réadaptation Brigitte Vachon, Ph. D., ergothérapeute	14
Collaboration avec des partenaires non membres d'un ordre professionnel (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	303
Faites votre C.H.A.N.C.E. malgré les changements Alain Samson	1
Comment utiliser MAIA? (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ	108
Profitez de la synergie pour faciliter vos actions : Des outils pour devenir efficaces et proactifs dans la recherche de solutions gagnantes Claude Lafrance	151
Présentation du plan stratégique 2013-2017 de l'OOAQ (formation gratuite) Marie-Pierre Couette, M.O.A., orthophoniste, PDG OOAQ	220
Considérations déontologiques à meilleur coût? Goût? (formation gratuite) Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste, syndique OOAQ	151
Le micro portfolio : les fonctions de MAIA au service de notre développement professionnel (formation gratuite) Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère affaires professionnelles OOAQ et Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste, DSP OOAQ	400
Nombre de participants Orthophonie et Audiologie	2147
TOTAL DES PARTICIPANTS	2191

NB: les six modules de la formation « Pratique professionnelle au Québec » ont aussi été suivis par les 165 étudiants des universités québécoises en orthophonie et en audiologie



RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES FINANCIERS, DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES



Au cours de l'exercice 2013-2014, les principales actions sous la responsabilité de la directrice des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles visaient à appuyer la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2017 de l'OOAQ. Une attention plus particulière a été portée à l'orientation 3, Développement interne, afin de favoriser la consolidation de la situation financière de l'Ordre et de participer au développement d'un processus d'amélioration continue de la performance de la permanence.

RESSOURCES HUMAINES

- Étude confirmant la conformité de l'OOAQ concernant le dossier de l'équité salariale pour les employés de la permanence;
- Mise en place d'un programme d'assurances collectives pour le personnel de la permanence en collaboration avec le Conseil interprofessionnel du Québec;
- Travaux de révision de la *Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la permanence de l'OOAQ*;
- Supervision du travail du technicien comptable.

SERVICES FINANCIERS

- Négociations de divers contrats de service pour une diminution des coûts d'opération;
- Négociation d'un partenariat avec une institution financière;
- Gestion de la subvention du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour le développement de cours en ligne favorisant la mobilité de la main-d'œuvre;
- Travaux avec le Conseil interprofessionnel du Québec concernant la réclamation faite aux ordres professionnels (FSSS);
- Préparation des états financiers, du budget, analyse et amélioration des contrôles internes;
- Assurer le suivi et le respect budgétaire tout au long de l'exercice financier.

GOVERNANCE

- Participer à la révision du règlement de l'Ordre portant sur la responsabilité professionnelle et le développement d'un projet de règlement sur l'exercice en société.


RESSOURCES INFORMATIONNELLES

- Poursuite de la mise à jour du parc informatique;
- En matière de sécurité informatique : achat d'un nouveau serveur permettant la mise en place d'une nouvelle solution de sauvegarde externe automatisée pour une sécurité accrue et un temps de récupération beaucoup plus rapide des données en cas de sinistre;
- Superviser le cahier de charge et la mise en service des différents outils du portail MAIA;
- Superviser les services d'impartition du soutien informatique.

REMERCIEMENTS

Remerciements chaleureux aux administrateurs pour leur confiance ainsi qu'aux membres de l'équipe de gestion et du personnel de la permanence pour leur collaboration. Un merci particulier à notre technicien comptable pour son soutien et sa participation active à la modernisation des services administratifs.

La directrice des services financiers, ressources matérielles et informationnelles,



Maryse Bellemare, CPA, CA



RAPPORT DE LA SYNDIQUE



MANDAT

Conformément à l'article 122 du *Code des professions*, le Bureau du Syndic, a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information voulant qu'un membre ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou aux règlements de l'Ordre, et s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre devant le Conseil de discipline.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt de la plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Le syndic procède également à la conciliation des honoraires en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec*

Le Bureau du syndic est également responsable des enquêtes concernant l'exercice illégal. Il est aussi appelé à procéder aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Enquêtes

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Bureau du syndic a ouvert onze (11) dossiers d'enquête visant trois (3) audiologistes et huit (8) orthophonistes. Les dossiers d'enquête en cours d'exercice, vingt-trois (23) concernaient à parts égales la pratique privée et la pratique en secteur public. Notons que les signalements concernant la pratique privée sont plus nombreux, mais ne font pas toujours l'objet d'une demande d'enquête. Il demeure donc important de poursuivre notre réflexion concernant la prévention des risques de préjudices dans le secteur de la pratique privée qui pourra aussi s'appliquer pour le secteur public.

Les signalements ou les allégations ayant mené à une enquête concernaient :

- l'attitude de non-collaboration du membre en situation de partenariat avec des intervenants d'un centre de réadaptation pour la prestation de services à offrir au client;
- le manque de communication entre le membre et son client ayant engendré un conflit;
- l'insatisfaction du client quant au service reçu (service impersonnel, client dont on tient peu compte, avis donné sans avoir pris connaissance de tous les faits);
- le manque de disponibilité et de diligence dans la remise de documents, les retours d'appel;
- la pratique hors de son champ de compétence;
- l'erreur dans la conclusion audiologique.

Considérant l'augmentation du nombre de membres exerçant au privé et du nombre de problématiques signalées au Bureau du syndic concernant la pratique privée, l'Ordre compte offrir des activités de formation pour outiller et responsabiliser les membres qui débutent une pratique en secteur privé afin qu'ils connaissent bien leurs obligations et qu'ils adoptent un savoir-être et un savoir-faire répondant aux normes de pratique attendues.

DOSSIERS D'ENQUÊTE

Dossiers en cours d'enquête au début de l'année	12
Dossiers ouverts durant l'année	11
Total des membres visés par ces dossiers	22
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'année	17 *
Décision de porter plainte	0
Décision de ne pas porter plainte	6 **
<i>Dossiers fermés au Bureau du syndic</i>	3
• <i>Dossiers transmis au comité de révision</i>	0
• <i>Dossiers transférés au comité d'inspection professionnelle</i>	3

* la durée des enquêtes est tributaire de différents facteurs tels :

- délais dans l'obtention de documents pour appuyer la preuve;
- membre sous enquête en arrêt de travail;
- difficultés à contacter certains témoins;
- ajout d'informations en cours d'enquête;
- ampleur des vérifications à faire dans certaines situations;
- implication d'un expert.

** trois (3) dossiers ont été fermés pour preuve insuffisante et absence de faute commise

CONCILIATION DE DIFFÉRENDS

Demandes reçues	1
Total des membres visés	1
Ententes intervenues entre les parties sans que le syndic n'intervienne	1

Motif : retard pour l'obtention d'un rapport

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

DEMANDES DE CONCILIATION

Reçues	2
Rejetées pour non-respect du délai	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	-
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	-
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	-
Sentences arbitrales rendues	-
Dont le compte en litige a été modifié	2 *
Dont le compte en litige a été maintenu	-

* Dans un cas, la totalité des honoraires pour les services donnés a été remboursée et dans l'autre cas, le montant a été réduit puisque certains frais réclamés n'étaient pas réglementaires.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE

Les signalements concernant l'exercice illégal proviennent surtout des membres et sont en augmentation. Dans tous les cas signalés au cours de l'exercice, les vérifications faites avant enquête ne permettaient pas de faire la preuve que des actes réservés en orthophonie et en audiologie avaient été posés. L'Ordre compte, par le biais de son site internet, informer le public sur les actes qui sont réservés aux orthophonistes et aux audiologistes.

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	-

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	-

JUGEMENTS RENDUS

Portant sur l'exercice illégal	-
Portant sur l'usurpation de titre réservé	-
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	-

AUTRES ACTIVITÉS

Information auprès des membres et du public

Il y a eu une diminution du nombre de demandes reçues annuellement. Cette diminution semble liée à la fréquentation accrue de notre nouveau site internet. Le public et les membres de l'OOAQ peuvent y trouver réponse à leurs questionnements.

Le Bureau du syndic a reçu soixante-quinze (75) demandes d'information par courriels et par appels téléphoniques au cours de l'exercice. Ces demandes provenaient du public, de membres et de gestionnaires. Quelques demandes sont parvenues de compagnies d'assurance aux fins de vérification. Plusieurs signalements ont été faits concernant le fonctionnement des bureaux en pratique privée ainsi que la tarification dans ce secteur. Le public ainsi que des membres ont questionné l'utilisation de méthodes alternatives et le travail des éducateurs spécialisés. L'Ordre fera un rappel auprès de ses membres sur la réflexion à faire avant d'utiliser une méthode alternative de traitement. Pour le public, l'Ordre mettra sur son site internet des informations permettant de mieux comprendre le travail du professionnel et celui de l'éducateur spécialisé.

Demande d'accès à l'information

Une seule demande a été reçue au Bureau du syndic. Cette demande n'était pas recevable, car elle concernait les informations confidentielles contenues au dossier d'enquête.

Formations reçues

La syndique a assisté à différentes activités offertes par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- L'art de négocier;
- Les relations président, directeur, syndic;
- Journée de l'inspection professionnelle;
- Journée des syndics;
- 5^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels.

La syndique adjointe a participé au 5^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels.

Réalisations

Lors de la journée annuelle de développement professionnel des membres de l'OOAQ du 14 juin 2013, un atelier portant sur les considérations déontologiques en pratique privée a été animé par la syndique. L'accent a été mis sur les comportements à adopter afin de prévenir les plaintes. L'importance du respect du *Code de déontologie* et de la réglementation a été rappelée. Le savoir-être et le savoir-faire ont été illustrés par des exemples de situations réelles de litiges qui auraient pu être évités. La formation s'inscrit dans une optique de prévention des risques de préjudices auprès du public.

Développement et projets

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre a procédé à la nomination de madame Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, au poste de syndique adjointe. Madame Bilodeau est entrée en fonction à l'automne 2013. Cet ajout s'inscrit en continuité avec le plan de développement du Bureau du syndic permettant de remplir adéquatement la mission de protection du public et de développer une optique de prévention. Le nombre de membres exerçant en pratique privée étant en constante augmentation, il faut donc être en mesure de prévenir les préjudices et de répondre aux demandes d'enquêtes.

Dans ses orientations stratégiques, l'Ordre, soucieux de maintenir une saine gouvernance, souhaite adapter la réglementation aux enjeux actuels de notre société. C'est dans cette visée que le Bureau du syndic a procédé à la planification de la révision du *Code de déontologie*, ce qui lui permettra de débiter les travaux au prochain exercice. Il a aussi participé à l'élaboration d'un projet de règlement sur l'exercice en société des professions d'orthophoniste et d'audiologiste.

Le Bureau du syndic, la Direction des affaires professionnelles et la Présidence ont poursuivi la réflexion sur la pratique privée en élaborant le plan d'action pour encadrer cette pratique. Ayant pour objectif d'assurer notre mission de protection du public et considérant l'augmentation du nombre de membres exerçant au privé ainsi que des signalements reçus au Bureau du syndic, ce plan d'action suggère entre autres des mesures intégrées qui favoriseront un meilleur encadrement de la pratique privée et une offre de formations pour les membres concernant leurs obligations déontologiques et le maintien d'une pratique répondant aux profils de compétences pancanadiens.

La syndique,



Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste

RAPPORT DU SYNDIC AD HOC

MANDAT

Le syndic ad hoc, conformément à l'article 121.3 du *Code des professions*, a les droits, pouvoirs et obligations du syndic.

Au cours de l'année 2013-2104, le Conseil d'administration de l'OOAQ a nommé M. Éric Bégin syndic ad hoc, suite à une suggestion du comité de révision des plaintes, tel que prévu à l'article 123.5 du *Code des professions*.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le syndic ad hoc, au terme de son enquête, a décidé de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline de l'OOAQ.

Le syndic ad hoc,



Éric Bégin, M.O.A., audiologiste

LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE

PRÉSIDENTE, DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., Adm.A., orthophoniste et administratrice agréée,
Présidente et directrice générale, comité de gestion

Anne-Marie Johnson, adjointe à la présidence, à la direction générale et aux communications, secrétaire substitut

Annie Vincelette, coordonnatrice aux communications, depuis le 24 février 2014

SECRÉTARIAT / ADMISSION / ACCUEIL

Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste

Secrétaire générale, responsable de l'admission et responsable de l'accès à l'information, comité de gestion
Secrétaire du comité d'admission

Lucie Deslières, agente à l'admission, secrétaire substitut du comité d'admission, secrétaire du Conseil de discipline

Sonia Zouaoui, agente au tableau des membres, secrétaire du comité de révision des plaintes et du comité de révision des équivalences

Danielle Désormeaux, commis réceptionniste (3 jours / semaine) jusqu'au 20 mars 2014

Hélène Béréziat-Billet, commis réceptionniste, jusqu'au 19 novembre 2013

Gisèle Carbonneau, commis réceptionniste, depuis le 10 mars 2014

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Josée Larocque, M.O.A., orthophoniste

Directrice des services professionnels et de la qualité de la pratique, comité de gestion, représentante au comité de rédaction du guide explicatif, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et secrétaire du comité de formation

Marjolaine Tremblay, adjointe administrative des services professionnels

Francine Bédard, M.O.A., orthophoniste, conseillère aux affaires professionnelles – orthophonie, secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle et représentante au Réseau des répondants du PL 21

Christine Fournier, M.O.A., conseillère en orthophonie (0,5 jour/semaine), depuis le 13 janvier 2014

Catherine Sabourin, M.Sc.S., audiologiste, conseillère aux affaires professionnelles – audiologie (1 jour / semaine)

Sophie Laporte, agente à la formation continue, depuis le 13 janvier 2014 (3 jours / semaine)

François Leclerc, commis surnuméraire

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Maryse Bellemare, CPA, CA, Directrice des services financiers, des ressources matérielles et informationnelles, jusqu'au 31 mars 2014

Marc Pelletier, technicien-comptable

BUREAU DU SYNDIC

Danièle Paquette, M.O.A., orthophoniste (3 jours / semaine)

Syndique

Sylvie A. Bilodeau, M.O.A., audiologiste (1 jour / semaine), depuis le 26 août 2013

Syndique adjointe



LE PERSONNEL DE LA PERMANENCE



À l'arrière, de gauche à droite :

Sonia Zouaoui, Annie Vincelette, Marc Pelletier, Marjolaine Tremblay, Anne-Marie Johnson et Francine Bédard

À l'avant, de gauche à droite :

Lucie Deslières, Céline Giroux, Catherine Sabourin, Marie-Pierre Caouette, Danièle Paquette,
Sophie Laporte, Gisèle Carbonneau et Josée Larocque

Absents de la photo : Christine Fournier, Sylvie A. Bilodeau et François Leclerc

SES COMITÉS

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

MEMBRES

Carolyn Cronk, orthophoniste, présidente
Éric Bégin, audiologiste (jusqu'au 20 septembre 2013)
Louise Duchesne, orthophoniste
Mathieu Hotton, audiologiste
Julie Klein, orthophoniste
Stéphane McDuff, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Natacha Trudeau, orthophoniste
Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

SECRÉTAIRE

Céline Giroux, orthophoniste et secrétaire générale de l'Ordre
Lucie Deslières, secrétaire substitut du comité

MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats diplômés hors Québec et faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation;
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de cinq (5) ans. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration;
- Étudier les dossiers des candidats titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie délivrée par une université québécoise ou canadienne et demandant une première admission à l'OOAQ tout en **ayant obtenu ce diplôme depuis plus de cinq (5) ans**. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration;
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans. Faire les recommandations pertinentes au Conseil d'administration;
- Tout autre mandat confié par le Conseil d'administration de l'OOAQ.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité a tenu huit (8) réunions et une (1) journée de travail.

Amélioration continue

Les membres du comité cherchent sans cesse à améliorer leur évaluation des compétences des candidats qui n'ont pas été formés au Canada. Ils ont mené différentes actions dans une optique d'amélioration continue des différents processus mis en place pour favoriser l'efficacité, la transparence, l'objectivité et la cohérence dans l'analyse des dossiers d'admission. Ils ont notamment révisé les formulaires de demande d'équivalence de la formation pour donner plus de précision aux candidats quant à la description attendue de leurs expériences de travail et de leurs activités de formation continue. Ils ont offert leur support pour la révision des objectifs des stages de formation. Ils ont de plus collaboré à la révision du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

Mobilité de la main-d'œuvre

Dans le cadre des travaux pancanadiens réalisés par l'OOAQ avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et audiologie (ACOROA), le comité d'admission a participé à l'analyse du dossier de la centralisation des demandes d'admission pour les candidats étrangers et à l'intégration des exigences académiques reconnues par tous les partenaires canadiens pour l'admission à la pratique dans le projet de révision du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OOAQ*.

Analyse des dossiers reçus

Équivalence de diplôme (universités canadiennes situées hors du Québec)

- Seize (16) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en **orthophonie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme
- Deux (2) dossiers de candidats titulaires d'une maîtrise en **audiologie** délivrée par une université canadienne située hors du Québec demandant l'équivalence de diplôme

Équivalence de diplôme (établissements situés hors du Canada)

- Sept (7) dossiers de candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement situé hors du Québec demandant l'équivalence des diplômes en **orthophonie**

Équivalence de la formation

- Sept (7) dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en **orthophonie**

Réinscription d'un membre après plus de 5 ans

- Deux (2) dossiers d'un membre demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de cinq (5) ans.

Les quarante-trois (43) dossiers étudiés ont tous fait l'objet de recommandations transmises aux administrateurs. Six (6) de ces dossiers n'ont pu être étudiés par le CA avant la fin de l'année financière 2013-2014, leur réunion se tenant le 4 avril 2014. Un dossier n'a pas été soumis au CA, à la demande du candidat qui ne demandait plus de délivrance de permis.

De plus, neuf (9) dossiers de membres ont fait l'objet d'une conversion de permis restrictifs temporaires en permis réguliers, suite à la réussite du complément de formation exigé par le CA. Le lecteur peut se référer aux tableaux des pages suivantes pour prendre connaissance des informations détaillées.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS (ARTICLE 8)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2 (A) 17 (O)	2 (A) 15 (O)	- -	- 2 (O)
Hors du Canada	1 (O)	1 (O)	-	-

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

2 (A)
18 (O)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	-	-	-	-	-
Hors du Canada	19 (O)	3 (O)	4 (O)*	8 (O)**	4 (O)

* Les candidats dont l'équivalence est acceptée en partie se voient délivrer un permis temporaire restrictif.

** Les candidats dont l'équivalence est refusée sont informés du complément de formation qu'ils doivent suivre avec succès pour bénéficier d'une équivalence.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Stage	-	-
Cours	-	-
Cours et examen	-	-
Examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et stage	-	4 (O)

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

19 (O)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

LÉGENDE

(A) / Audiologiste
(O) / Orthophoniste

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

(ARTICLE 8)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de certificat de spécialiste.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

(ARTICLE 9)

DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	6 (0)	6 (0)	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	6 (0)	4 (0)	-	2 (0)
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	-	-	-	-

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	20 (A) 140 (O)	20 (A) 140 (O)	- -	- -
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
aux États-Unis	-	-	-	-

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	2 (A) 16 (O)	2 (A) 14 (O)	- -	- 2 (O)
dans les provinces de l'Atlantique	1 (O)	1 (O)	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (A) 3 (O)	1 (A) 3 (O)	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	3 (A) 20 (O)	3 (A) 18 (O)	-	2 (O)
UE				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'Union européenne	-	-	-	-
Ailleurs				
aux États-Unis	2 (O)	2 (O)	-	-
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	-	-	-	-
Total hors Canada	2 (O)	2 (O)	-	-

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	-	-	-	-
UE				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'Union européenne	2 (0)	2 (0)	-	-
Ailleurs				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste de l'Amérique; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	1 (0)	1 (0)	-	-
Total hors Canada	3 (0)	3 (0)	-	-

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (ARTICLE 10)

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (0)	1 (0)	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	1 (0)	1 (0)	-	-
UE				
en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	-	-	-	-
dans le reste de l'Union européenne	-	-	-	-
Ailleurs				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	-	-	-	-
Total hors Canada	-	-	-	-

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE (ARTICLE 10)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste et présidente

Tony Leroux, audiologiste

Marie Julien, orthophoniste

Stéphane Lefebvre, audiologiste

Geneviève Lemieux, orthophoniste

SECRÉTAIRE

Sonia Zouaoui

MANDAT

Tel que prévu au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, ce comité révisé, à la demande des candidats, les décisions du Conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Trois (3) rencontres ont été tenues pour l'étude de trois (3) dossiers de demande de révision. Lors de ces séances, les candidats ont été entendus en audition.
- Trois (3) décisions relatives aux demandes de révision ont été produites. Dans les trois (3) cas, la décision a été de maintenir la décision du Conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste et présidente depuis le 26/08/2013

France Désilets, audiologiste et présidente substitut

Élisabeth Joly, orthophoniste

Monica Ross, audiologiste

David Mayer, audiologiste, depuis le 30/09/2013

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste et présidente jusqu'au 26/08/2013

MEMBRES SUBSTITUTS

Karine D'amours, audiologiste, depuis le 30/09/2013

Mathilde de Préaumont, orthophoniste, jusqu'au 26/08/2013

Judith Collette, orthophoniste, depuis le 13/12/2013

SECRÉTAIRE

Josée Larocque, orthophoniste, directrice des services professionnels

Francine Bédard, orthophoniste (secrétaire substitut du comité)

INSPECTEURS

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Linda Gagnon, audiologiste

Judith Collette, orthophoniste

Marie-Pier Champagne, audiologiste, depuis le 08/04/2013

David Mayer, audiologiste, depuis le 08/04/2013

Marie-France Duplessis, orthophoniste, depuis le 31/05/2013

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, jusqu'au jusqu'au 26/08/2013

Mathilde de Préaumont, orthophoniste, jusqu'au 30/09/2013

Yolaine Hernandez, audiologiste, inspecteur ad hoc

Richard Larocque, audiologiste, enquêteur

Yvon Blais, orthophoniste, enquêteur

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du *Code des professions*. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession des membres et de procéder aux inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* encadre les activités du CIP.

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2011-2014

Dans le cadre de son plan triennal, le CIP souhaite réviser l'ensemble de ses outils et façons de faire afin d'améliorer l'efficacité du travail des inspecteurs et des membres du CIP. Dans une optique de protection du public, cette modernisation, rendue nécessaire par l'accroissement constant du nombre de membres, vise à inspecter annuellement 20 % des membres, soit une inspection de tous les membres aux cinq (5) ans, et à assurer une surveillance adéquate dans le cadre du développement significatif de la pratique privée.

En cette troisième et dernière année du plan d'action, le CIP a réussi à mener des travaux de révision de ses outils tout en augmentant le nombre d'inspections réalisées en respectant le budget imparti. Les membres du CIP ainsi que les inspecteurs ont collaboré au développement du processus d'inspection en trois phases :

- phase 1 - l'auto-inspection par questionnaire
- phase 2 - vérification des documents et suivi par l'inspecteur
- phase 3 - visite d'inspection par l'observation du membre (VIPO).

La section dédiée à l'inspection a été bonifiée sur la plateforme MAIA afin d'y intégrer le questionnaire de la phase 1, qui sera lancée au début du prochain exercice financier. La direction des services professionnels a également mis en place une évaluation de type 360° du processus d'inspection et du travail des inspecteurs afin de favoriser l'amélioration continue de ce service. Plus de 80 % des membres se disent satisfaits du travail de l'inspecteur en soulignant notamment l'approche constructive et respectueuse de l'inspecteur rencontré. C'est donc avec fierté que le CIP fait le bilan de l'atteinte de la presque totalité des actions envisagées au plan triennal. Dans son prochain plan triennal, le CIP poursuivra ses travaux sur les indicateurs de compétence qui n'ont pu être développés tels qu'initialement annoncés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA).

Le CIP poursuit donc sa mission de protection du public dans un mode préventif centré sur l'autoresponsabilisation des membres et l'amélioration continue de ses façons de faire.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE TEL QU'APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE 2013-2014

Critères retenus

- Répondre aux demandes ou signalements des instances de l'Ordre : Bureau du Syndic, secrétaire générale (réinscription, suivi après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.), Conseil d'administration;
- Développer le processus d'inspection en trois phases débutant par l'auto-inspection en ligne sur MAIA;
- Procéder aux inspections nécessaires sur la compétence;
- Réaliser cent (100) nouvelles activités d'inspection, dont 85 % en orthophonie et 15 % en audiologie en ciblant :
 - Les membres qui pratiquent en régions éloignées et en solo;
 - Les membres qui pratiquent depuis moins de 7 ans et n'ayant jamais été inspectés;
 - Les membres n'ayant pas été inspectés depuis au moins 20 ans;
 - Les membres qui pratiquent au privé depuis au moins 2 ans, n'ayant jamais été inspectés et dont la clinique n'a également pas reçu la visite d'un inspecteur dans les 2 dernières années. Ce critère de 2 ans de pratique permet respectueusement aux jeunes membres de développer leur expérience et d'ouvrir des dossiers clients;
 - Les membres ayant obtenu, depuis au moins 2 ans, un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec*;
 - Les membres réalisant un retour à la pratique après un arrêt d'au moins 5 ans;
 - Sélection aléatoire de membres pour atteindre l'objectif de 100 inspections.

Réalisations

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CIP a tenu onze (11) réunions, dont sept (7) réunions régulières consacrées à l'analyse de dossiers, trois (3) réunions extraordinaires consacrées à l'analyse des rapports d'enquête et une (1) audition. De nombreuses sessions de travail se sont échelonnées tout au long de l'année pour le développement du nouveau processus d'inspection en trois phases. Deux (2) membres du CIP ont participé à la journée du Forum de l'inspection offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec traitant des échanges de documents et de renseignements au sein d'un ordre et de la gestion des personnalités difficiles. Les inspecteurs et membres du CIP ont participé à la journée annuelle de formation continue de l'OOAQ ainsi qu'à la conférence animée par les juristes de l'Ordre sur les échanges et la divulgation de renseignements au sein d'un ordre professionnel.

Le test réalisé par l'inspection l'an dernier, de procéder par une entrevue téléphonique, ayant démontré des résultats concluants, le CIP a réalisé la majorité des inspections de cette façon au cours de l'année ce qui a permis de dépasser l'objectif prévu au programme annuel en réalisant l'inspection de cent trente (130) membres, dont cent quinze (115) orthophonistes et quinze (15) audiologistes. Quelques inspections par visites ont également eu lieu particulièrement pour les nouvelles cliniques privées. Dans tous les cas, les membres devaient remplir un questionnaire au préalable. Tous ont reçu un rapport suivant l'activité d'inspection.

Le CIP a complété deux (2) enquêtes particulières sur la compétence : une (1) a été complétée dans le présent exercice et n'a pas donné lieu à une recommandation au CA de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du *Code des professions* ; l'autre a donné lieu à une telle recommandation au CA. Le syndic a formulé des demandes au CIP concernant quatre (4) membres et le CIP a répondu à ces demandes.

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Santé	51	8	59
CH	9	2	11
CHSLD	-	-	-
CLSC	9	1	10
CR	33	5	38
Scolaire	26	0	26
Privé	38	7	45
TOTAL	115	15	130

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTIONS PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
1/Abitibi-Témiscaminque	4	1	5
2/Bas-Saint-Laurent	7	2	9
3/Québec	12	0	12
4/Centre-du-Québec	1	1	2
5/Chaudière-Appalaches	1	0	1
6/Côte-Nord	1	1	2
7/Estrie	6	2	8
8/Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	7	0	7
9/Lanaudière	5	1	6
10/Laurentides	6	1	7
11/Laval	5	0	5
12/Mauricie	0	0	0
13/Montréal	30	3	33
14/Montérégie	15	1	16
15/Nord-du-Québec	1	1	2
16/Outaouais	6	1	7
17/Saguenay - Lac-Saint-Jean	8	0	8
TOTAL	115	15	130

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CIP

En très grande majorité, les orthophonistes et audiologistes inspectés ont fait preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes reconnues par l'Ordre. Dans moins de 10 % des cas, des suivis, des visites de relance et des recommandations de mentorat ont été nécessaires pour favoriser l'amélioration de la pratique. Les membres inspectés ont également été encouragés à lire les documents disponibles sur la plateforme MAIA de l'Ordre (chroniques *Réflexion*, guides de pratique), à compléter leur portfolio et à participer à des activités de formation en lien avec leur pratique et leurs besoins.

Les principales recommandations que le CIP a émises s'articulaient notamment autour des articles du *Code de déontologie* et du *Règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* suivants:

En orthophonie :

- S'en tenir aux principes généralement reconnus en orthophonie en ce qui a trait à l'interprétation des tests, notamment en indiquant que les résultats de tests qui n'ont pas été normalisés auprès d'une population francophone québécoise doivent être interprétés avec prudence et selon le jugement clinique de l'orthophoniste (voir art. 70).
- Dans la synthèse des données relatives à l'évaluation (rapport d'évaluation), préciser toutes les modalités employées ainsi que la provenance des normes utilisées (voir art. 3, 6°).

En orthophonie et en audiologie :

- Consigner au dossier du client une inscription, une description et la date de tous les services professionnels rendus, directs et indirects (voir art. 3, 4°).
- Rédiger un plan d'intervention orthophonique/audiologique pour chaque client (voir Réforme du *Code des professions* en lien avec le projet de loi 90). Ce plan doit comprendre les objectifs prioritaires d'intervention.

En audiologie :

- Mettre à jour les normes ANSI sur le formulaire d'audiogramme (voir art. 3, 6°) ou spécifier « Normes ANSI de la série S3 en vigueur ».
- Lorsqu'une évaluation globale des besoins menant à une recommandation d'aide(s) auditive(s) ou d'aide(s) de suppléance à l'audition a été réalisée, consigner au dossier les incapacités auditives et les limitations fonctionnelles.

Il faut noter que quelques membres ciblés en fonction du programme annuel ont été temporairement exemptés étant donné leur situation particulière. Sur cent cinquante-huit (158) questionnaires envoyés, vingt-huit (28) membres ont signifié à la secrétaire du CIP une demande d'exemption. Ces membres doivent aviser le CIP si la situation motivant l'exemption évolue puisqu'ils demeurent inscrits au processus. Parmi les motifs d'exemption ou de report, notons dix-neuf (19) congés parentaux, cinq (5) congés en raison de santé, un (1) membre pratiquant hors Québec, trois (3) changements d'emploi.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

Marthyne Brazeau, audiologiste, présidente

Sylvie Bilodeau, audiologiste

Nicole Lessard, orthophoniste

Claude Lévesque, administrateur nommé, depuis le 5 avril 2013

SECRÉTAIRE

Sonia Zouaoui

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre le professionnel.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Une (1) rencontre a été tenue pour l'étude d'un (1) dossier de demande de révision présentée dans les délais requis.
- Une (1) décision relative à la demande de révision a été produite. Dans ce cas, tel que prévu à l'article 123.5 du *Code des professions*, la décision a été de conclure qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES

Me Jacques Parent, président du comité

Colette Castonguay, orthophoniste

Ginette Diamond, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

SECRÉTAIRE

Lucie Deslières

MANDAT

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte portée par la syndique et a tenu une audience.

Nature de la plainte :

- Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre aux termes de l'article 59.2 du *Code des professions*.

Cette plainte a été entendue et l'intimé a plaidé coupable. Au terme de cette décision, le Conseil de discipline a imposé la sanction suivante : deux amendes. Les détails de cette décision sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Le Conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation à l'intention du Conseil d'administration de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES

Marie-Pierre Caouette, présidente de l'OOAQ et du comité

Céline Giroux, secrétaire générale, représentante de l'OOAQ

Audette Sylvestre, Université Laval, représentant la CRÉPUQ

Elin Thordardottir, Université McGill, représentant la CRÉPUQ

Lucie Vézina, représentante du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)

INVITÉS

Tony Leroux, Université de Montréal

Bernard Michallet, Université du Québec à Trois-Rivières

SECRÉTAIRE

Josée Larocque, directrice des services professionnels à l'OOAQ

Céline Giroux, secrétaire générale à l'OOAQ (substitut)

MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours du présent exercice, soit le 26 novembre 2013 et le 26 février 2014 et a notamment discuté des dossiers suivants :

- La planification de la main-d'œuvre en orthophonie et en audiologie, autant dans le réseau de la santé et des services sociaux qu'en milieu scolaire, et ce, en collaboration avec les partenaires de ces réseaux;
- L'accès aux cours universitaires pour la formation d'appoint des candidats étrangers. À cet effet, l'UQTR a procédé à l'ouverture d'un microprogramme pour les candidats étrangers en démarche d'admission à l'OOAQ;
- L'évolution des programmes pour tenir compte de l'approche par compétences :
 - Université Laval : le programme basé sur les compétences démarrera en septembre 2014
 - Université de Montréal : révision des programmes en audiologie et en orthophonie visant le développement de maîtrises axées sur les compétences
- Le statut des quatre programmes universitaires québécois au Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO) :
 - l'Université Laval est accréditée jusqu'en septembre 2018;
 - l'Université de Montréal, jusqu'en février 2017;
 - McGill, jusqu'à l'automne 2015;
 - le nouveau programme de maîtrise en orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières est en attente de statut de candidat à l'accréditation.
- La révision du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* : avis favorable transmis au Conseil d'administration et envoyé à l'Office des professions;
- Les dossiers systémiques et les relations avec les partenaires du système professionnel (Office des professions, Conseil interprofessionnel du Québec et autres ordres);
- Les projets pancanadiens en collaboration avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment :
 - la poursuite des travaux pour développer un outil d'évaluation des compétences des candidats étrangers;
 - les suites au rapport sur les exigences linguistiques;
 - l'achèvement des travaux pour l'établissement des niveaux de compétence linguistique.
- La collaboration universités/OOAQ sur différents dossiers, notamment la formation continue.

SES MEMBRES

Nombre de membres inscrits selon la catégorie de permis au 31 mars 2014

Nombre d'audiologistes	401
Nombre d'orthophonistes	2221
Nombre d'orthophonistes-audiologistes*	13

* Pour les tableaux des pages suivantes, ces membres seront comptabilisés dans la catégorie orthophoniste

Membres inscrits au tableau

au 31 mars 2013	2518
au 31 mars 2014	2635
Variation au tableau des membres	117

Délivrance de permis selon la catégorie de permis au 31 mars 2014

	O	O/A	A	TOTAL
Délivrance de permis (sans restriction)	157	-	22	179
Délivrance de permis restrictifs temporaires	15	-	-	15
Membres réinscrits	5	-	2	7
Autorisations spéciales (art. 39)	1*	-	-	-
Total	177	-	24	201

* ce nombre n'est pas comptabilisé dans le tableau des membres

Radiations et retraits du tableau au 31 mars 2014

Motifs de retrait

	O	O/A	A	TOTAL
Retraite	11	-	3	14
Démission	20	1	6	27
Décès	3	-	-	3
Départ - extérieur	28	-	3	31
Non-renouvellement du permis temporaire	1	-	-	1
Réorientation de carrière	2	-	1	3
Total	65	1	13	79

Motifs de radiation

	O	O/A	A	TOTAL
Échec de stage	-	-	-	-
Non-paiement	4	-	1	5
Total	4	0	1	5
Total des retraits et des radiations	69	1	14	84

Pour l'exercice 2013-2014, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2014*

Membre régulier ou temporaire	654,61 \$
Membre externe	327,31 \$
Membre associé ou associé (P)	490,96 \$
Membre étudiant	327,31 \$
Membre retraité	163,65 \$
Membre invalide	163,65 \$
Membre émérite	aucun

* Tel que déterminé lors de la révision de la *Politique relative aux cotisations ainsi qu'aux frais relatifs à l'inscription annuelle au tableau des membres de l'OOAQ*, il s'agit de la dernière année d'existence des classes de membres externes, associés, étudiants et invalides.

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2014 PAR CLASSE DE MEMBRES AUDIOLOGISTES

	MEMBRES ACTIFS				AUTRES*		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	Régulier		Restrictifs temporaires		H	F	H	F	TOTAL	
RÉGION	H	F	H	F						
01	1	7	-	-	-	-	1	7	8	2
02	4	10	-	-	-	2	4	12	16	4
03	11	43	-	-	-	-	11	43	54	13
04	-	9	-	-	-	-	-	9	9	2
05	1	12	-	-	1	1	2	13	15	4
06	19	112	1	-	-	10	20	122	142	35
07	1	13	-	-	-	-	1	13	14	4
08	1	6	-	-	-	-	1	6	7	2
09	-	6	-	-	-	-	-	6	6	1
10	-	2	-	-	-	-	0	2	2	1
11	-	4	-	-	-	-	-	4	4	1
12	2	13	-	-	-	-	2	13	15	4
13	1	8	-	-	-	-	1	8	9	2
14	-	14	-	-	-	1	-	15	15	4
15	2	15	-	-	-	2	2	17	19	5
16	5	40	-	-	-	3	5	43	48	12
17	1	5	-	-	-	-	1	5	6	1
Total Québec	-	-	-	-	-	-	51	338	389	97
Hors du Québec	-	-	-	-	1	11	1	11	12	3
Total général	49	319	1	0	2	30	52	349	401	-
TOTAL PAR CLASSE	368		1		32		401		401	100

*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois : (Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)

Légende

Région 01 Bas-Saint-Laurent
 Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Région 03 Capitale-Nationale
 Région 04 Mauricie
 Région 05 Estrie
 Région 06 Montréal
 Région 07 Outaouais
 Région 08 Abitibi-Témiscamingue
 Région 09 Côte-Nord

Région 10 Nord-du-Québec
 Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 Région 12 Chaudière-Appalaches
 Région 13 Laval
 Région 14 Lanaudière
 Région 15 Laurentides
 Région 16 Montérégie
 Région 17 Centre-du-Québec

H (Hommes)
 F (Femmes)

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2014 PAR CLASSE DE MEMBRES ORTHOPHONISTES

RÉGION	MEMBRES ACTIFS				AUTRES*		TOTAL PAR SEXE		TOTAL	%
	Régulier		Restrictifs temporaires		H	F	H	F		
	H	F	H	F					H	F
01	-	47	-	1	-	3	-	51	51	2
02	-	50	-	-	-	5	-	55	55	2
03	6	232	-	-	1	21	7	253	260	12
04	2	61	-	1	2	4	4	66	70	3
05	3	75	-	3	-	5	3	83	86	4
06	23	610	1	23	4	61	28	694	722	32
07	4	83	-	1	-	2	4	86	90	4
08	2	27	-	2	1	-	3	29	32	1
09	2	12	-	1	-	-	2	13	15	1
10	-	2	-	-	-	1	0	3	3	1
11	-	19	1	3	-	-	1	22	23	1
12	1	97	-	-	-	8	1	105	106	5
13	2	79	-	-	1	6	3	85	88	4
14	2	100	-	2	-	11	2	113	115	5
15	5	121	-	2	-	4	5	127	132	6
16	5	286	-	5	-	21	5	312	317	14
17	-	42	-	-	-	3	0	45	45	2
Total Québec	57	1943	2	44	9	155	68	2142	2210	99
Hors du Québec	-	-	-	-	4	20	4	20	24	1
Total général	57	1943	2	44	13	175	72	2162	2234	-
TOTAL PAR CLASSE	2000		46		188		2234		2234	100

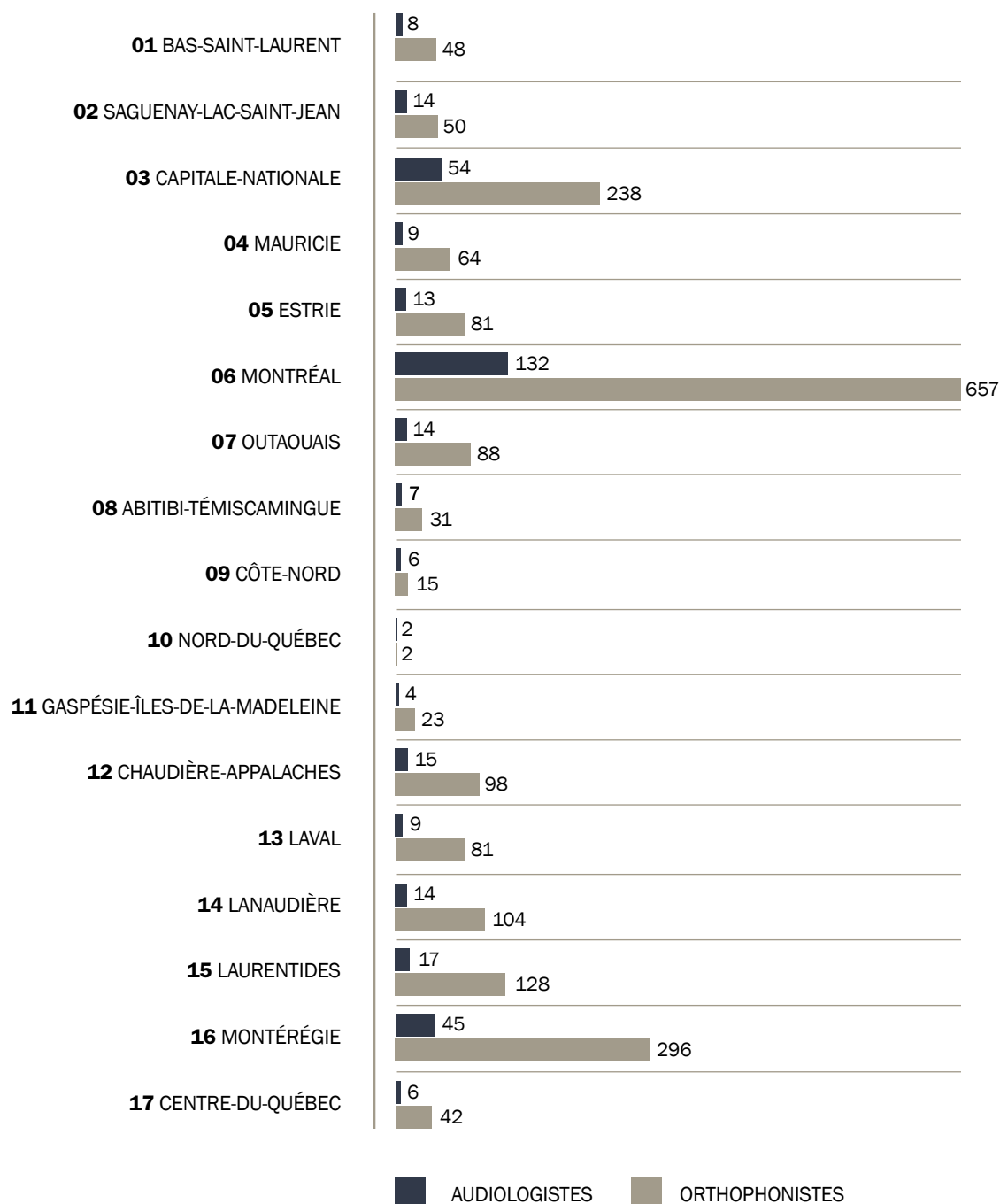
*Membres dont le statut ne permet pas la pratique des activités réservées sur le territoire québécois : (Associé, Associé (P), Étudiant, Externe, Retraité ou Invalide.)

Légende

Région 01 Bas-Saint-Laurent
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
Région 03 Capitale-Nationale
Région 04 Mauricie
Région 05 Estrie
Région 06 Montréal
Région 07 Outaouais
Région 08 Abitibi-Témiscamingue
Région 09 Côte-Nord
Région 10 Nord-du-Québec
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Région 12 Chaudière-Appalaches
Région 13 Laval
Région 14 Lanaudière
Région 15 Laurentides
Région 16 Montérégie
Région 17 Centre-du-Québec

H (Hommes)
F (Femmes)

RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES ACTIFS AU 31 MARS 2014

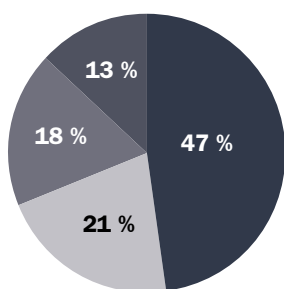


RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE SEXE

	F	M	% F	% M
Orthophonistes	1987	59	97	3
Audiologistes	319	50	87	13

RÉPARTITION DES AUDILOGISTES ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

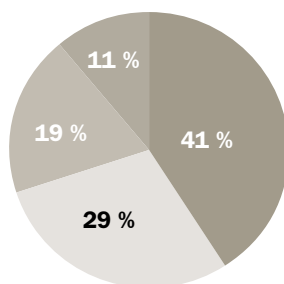
GROUPE D'ÂGE MEMBRES ACTIFS	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
15-24	9	0	9	2
25-34	149	17	166	45
35-44	73	7	80	22
45-54	50	16	66	18
55-64	32	9	41	11
65-74	6	1	7	2
75 et plus	-	-	-	-
GRAND TOTAL	319	50	369	100



- de 35 ans : **47 %**
 35-44 ans : **22 %**
 45-54 ans : **18 %**
 55 ans et + : **13 %**

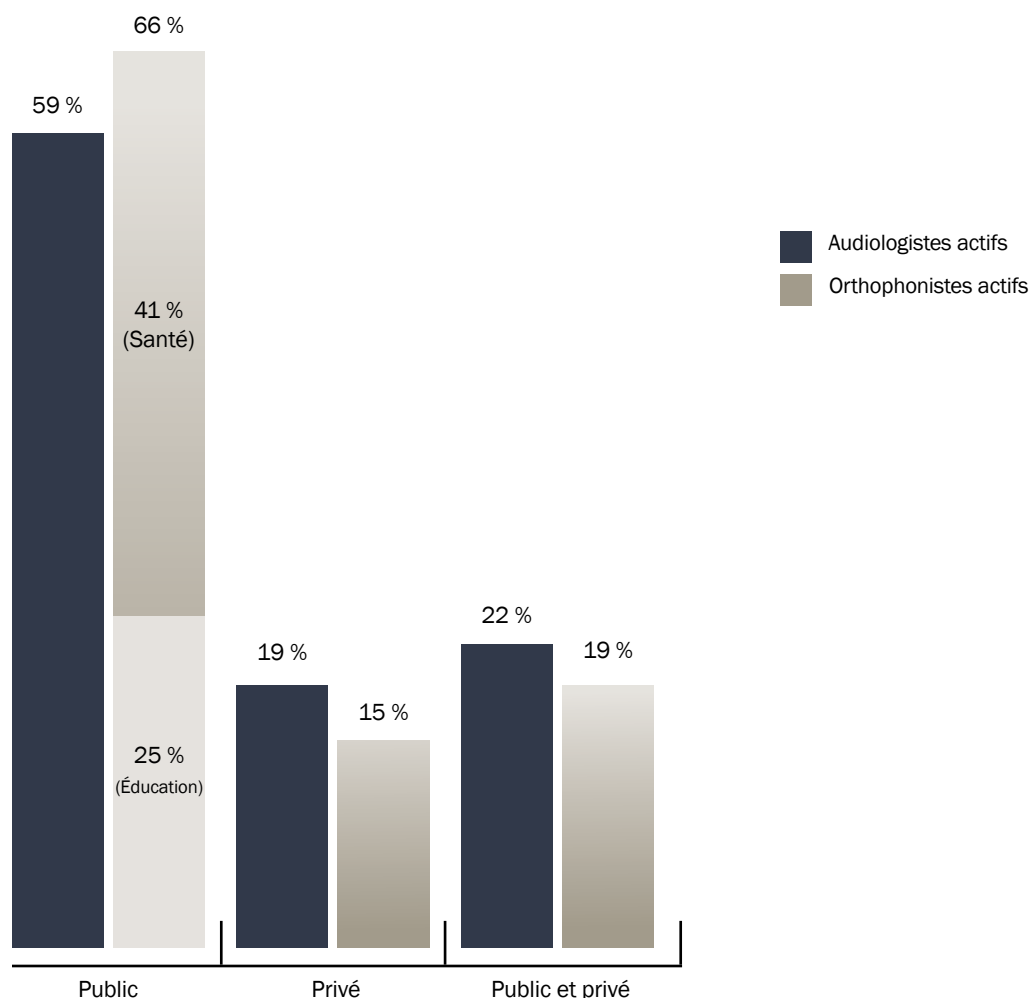
RÉPARTITION DES ORTHOPHONISTES ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE

GROUPE D'ÂGE MEMBRES ACTIFS	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
15-24	25	1	26	1
25-34	803	18	821	40
35-44	576	18	594	29
45-54	369	17	386	19
55-64	181	4	185	9
65-74	30	3	33	2
75 et plus	3	0	3	0
GRAND TOTAL	1987	61	2048	100



- de 35 ans : **41 %**
 35-44 ans : **29 %**
 45-54 ans : **19 %**
 55 ans et + : **11 %**

RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS SELON LE TYPE ET LE MILIEU DE PRATIQUE



RÉPARTITION GÉNÉRALE DES ORTHOPHONISTES SELON LA LANGUE D'EXERCICE

orthophonistes exerçant en français	73 %
orthophonistes exerçant en anglais	2 %
orthophonistes exerçant en français et en anglais	17 %
orthophonistes exerçant dans plus de 2 langues	8 %

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES AUDILOGISTES SELON LA LANGUE D'EXERCICE

orthophonistes exerçant en français	43 %
orthophonistes exerçant en anglais	1 %
orthophonistes exerçant en français et en anglais	45 %
orthophonistes exerçant dans plus de 2 langues	11 %

Autres langues d'exercice déclarées par les membres

American Sign Language	Grec	Letton	Russe
Allemand	Hébreux	Libanais	Serbo-croate(bosniaque)
Arabe	Hollandais	Langage parlé complété	Suédois
Arménien	Hongrois	Mandarin	Tchèque
Bulgare	Inuktitut	Polonais	Thai
Créole haïtien	Islandais	Portugais	Ukrainien
Espagnol	Italien	Portugais (brésilien)	Vietnamien
Français signé	Langage signé québécois	Roumain	Yiddish

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE			
	Exemples	NOMBRE DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance		1484	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2*		1151	0 \$	0 \$

*En vertu de l'article 2 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'OOAQ, le membre peut, par exemple, être exempté d'adhérer au régime collectif offert via l'OOAQ, s'il est au service exclusif d'un établissement de santé ou d'une commission scolaire.

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE				
	Exemples	CLASSE DES MEMBRES	NOMBRE DES MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance		Régulier	1403	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Régulier	931	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Temporaire	23	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Temporaire	26	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Externe	4	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Externe	9	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Émérite	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Émérite	2	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Retraité	4	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Retraité	32	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Invalide	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Invalide	13	0 \$	0 \$
Exemption		Étudiant	3	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Associé	6	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Associé	44	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance		Associé (P)	42	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption		Associé (P)	91	0 \$	0 \$

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Les Tours Triomphe
2540, boul. Daniel-Johnson
Bureau 210
Laval QC H7T 2S3
Canada

Tél. : 450-978-3500
Télec. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

Aux administrateurs de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des revenus et dépenses, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L.*¹

Le 30 mai 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105393

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
REVENUS		
Cotisations des membres	1 633 552	1 503 726
Cotisations d'assurance des membres	63 003	59 196
Délivrance de permis et réinscription	45 226	43 361
Registre de stagiaires	34 437	30 538
Frais d'études de dossiers	27 824	43 068
Services d'offre d'emploi	38 600	44 400
Ristournes - assurances	25 067	28 353
Revenus de placement	16 236	14 523
Formation continue (inclut une subvention de 28 000 \$ en 2013)	213 347	177 580
Publicité	13 600	4 869
Guides et DVD - Dysphasie	177	1 643
Service de référence	24 544	21 151
	2 135 613	1 972 408
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	920 607	949 023
Recouvrement de la contribution rétroactive au Fonds des services de santé	(3 523)	(70 000)
Honoraires et frais de déplacement	84 927	54 780
Charges locatives	80 588	76 567
Frais de courrier	9 930	10 491
Impression et photocopies	10 590	11 212
Frais de vérification	10 433	12 381
Assurance	59 911	52 494
Contentieux et services juridiques	34 687	49 546
Frais d'assemblées et divers	23 201	10 138
Télécommunications	11 186	10 717
Dépenses des comités (Annexe)	198 900	134 590
Formation continue	127 119	120 625
Cotisations	30 370	25 444
Frais de réunions de bureau	39 870	33 589
Fournitures de bureau	4 320	4 965
Dépenses informatiques	86 205	92 109
Congrès, formation et perfectionnement	9 620	7 189
Communications et marketing	19 964	14 246
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	46 748	38 252
Amortissement des immobilisations	7 985	18 965
Perte de valeur des immobilisations	-	32 159
	1 813 638	1 689 482
Excédent des revenus sur les dépenses	321 975	282 926

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTAT DU SURPLUS

Exercice terminé le 31 mars 2014

	INVESTI EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	2014 TOTAL	2013 TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	20 303	463 145	483 448	200 522
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(7 985) *	329 960	321 975	282 926
Acquisition d'immobilisations	21 321	(21 321)	-	-
Surplus à la fin	33 639	771 784	805 423	483 448

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2014

	NOTES	2014	2013
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 551 972	1 396 226
Débiteurs	3	36 560	107 290
Frais payés d'avance		18 258	26 105
Placement portant intérêt à 1,09 % (1,22 % en 2013)		1 045 000	500 000
Fonds de prévention des primes d'assurance		31 618	16 632
		2 683 408	2 046 253
Fonds de stabilisation des primes d'assurance		50 000	50 000
Immobilisations	4	33 639	20 303
		2 767 047	2 116 556
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	447 042	361 620
Revenus perçus d'avance		1 514 582	1 271 488
		1 961 624	1 633 108
Engagements et éventualités	7 et 8		
Surplus			
Investi en immobilisations		33 639	20 303
Non affecté		771 784	463 145
		805 423	483 448
		2 767 047	2 116 556

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par

 , Présidente

 , Trésorière

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	321 975	282 926
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	7 985	18 965
Perte de valeur des immobilisations	-	32 159
	329 960	334 050
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de l'exploitation	407 093	147 742
	737 053	481 792
Activités d'investissement		
Augmentation du fonds de stabilisation des primes d'assurance	-	(4 071)
Augmentation du fonds de prévention des primes d'assurance	(14 986)	(16 632)
Acquisition de placements	(545 000)	(202 000)
Acquisition d'immobilisations	(21 321)	(10 145)
	(581 307)	(232 848)
Augmentation de l'encaisse	155 746	248 944
Encaisse au début	1 396 226	1 147 282
Encaisse à la fin	1 551 972	1 396 226

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description de l'Ordre

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (l'« Ordre »), constitué en vertu du *Code des professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Ordre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre comptabilise dans l'état des revenus et dépenses une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée à l'encontre des dépenses correspondantes aux états financiers lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Ordre s'est conformé à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question, et qu'il continuera de s'y conformer.

Constataion des revenus

L'Ordre constate ses revenus lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus aux membres, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et autres revenus sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2014	2013
	\$	\$
Recouvrement de la contribution rétroactive au Fonds des services de santé	-	70 000
Autres	36 560	37 290
	36 560	107 290

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	48 283	42 258	6 025	7 524
Équipement informatique	94 088	66 474	27 614	12 779
	142 371	108 732	33 639	20 303

5. Marge de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit sous forme de cartes de crédit d'un montant autorisé de 95 000 \$. Elle porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2014, le montant utilisé était de 2 283 \$.

6. Créiteurs et charges à payer

	2014	2013
	\$	\$
Créiteurs	255 761	194 506
Sommes à remettre à l'État	191 281	167 114
	447 042	361 620

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Engagements

L'Ordre loue ses locaux et de l'équipement de bureau en vertu de baux qui viennent à échéance à différentes dates d'ici décembre 2017. L'Ordre s'est aussi engagé par des ententes échéant en mars 2015 pour des services d'hébergement de son site intranet ainsi que des services d'infogérance de son système informatique. L'engagement total pour les prochains exercices est de 360 122 \$ et les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2015	149 504
2016	78 704
2017	78 704
2018	53 210

8. Éventualité

Au cours d'un exercice précédent, une poursuite de 250 000 \$ a été intentée contre l'Ordre par un membre. L'Ordre a contesté cette réclamation. Cette cause a été entendue et rejetée avec dépens. Cette cause a été portée en appel par la partie adverse. Tous les passifs financiers éventuels, s'il y a lieu, pouvant découler de cette poursuite seront pris en charge par l'assureur de l'Ordre. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, l'Ordre est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. L'Ordre n'a pas de concentration de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2014, les principaux passifs financiers de l'Ordre étaient les créanciers et charges à payer.

ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

Dépenses des comités – Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Inspection professionnelle – dépenses du comité et des inspecteurs externes	70 230	37 246
Admission	5 931	6 521
Activités du syndic	107 780	86 984
Révision des plaintes	1 231	2 784
Révision des équivalences	2 824	1 055
Discipline	10 904	-
	198 900	134 590

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Production du rapport annuel

Conception et réalisation graphique : Agence Caza • www.agencecaza.ca

Photos : NathB • www.nathb.ca

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9808419-10-8



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601, Montréal (Québec) H2X 1N8
Tél. : 514 282-9123 • Sans frais : 1 888 232-9123 • Téléc. : 514 282-9541

www.ooaq.qc.ca